

ONZIÈME RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF NON OFFICIEL OUVERT À TOUS SUR LES OcéANS ET LE DROIT DE LA MER 21-25 JUIN 2010

La onzième réunion du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus Consultatif ou ICP 11) s'ouvre aujourd'hui, lundi 21 juin 2010, au siège des Nations Unies à New York. Au cours de la semaine, les délégués débattront du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines. Les recommandations de la réunion seront transmises à la 65^e session de l'Assemblée générale pour examen.

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1^{er} novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies, Arvid Pardo, a demandé aux pays du monde entier de procéder à la reconnaissance du conflit menaçant qui risquait de dévaster les océans. Dans le discours qu'il a adressé à l'Assemblée Générale de l'ONU, il a appelé à la mise en place d'un "régime international efficace régissant les fonds marins et océaniques situés au-delà de la juridiction nationale clairement définie." Le discours a mis en route un processus qui s'est poursuivi pendant 15 ans et qui a vu la création du Comité des Nations Unies sur les Fonds Marins, la signature d'un traité interdisant les armes nucléaires sur le fond des mers, l'adoption, par l'Assemblée Générale d'une déclaration proclamant que toutes les ressources marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale sont un patrimoine commun de l'humanité, et la convocation de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain. C'était là quelques-uns des facteurs qui ont mené à la convocation de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, durant laquelle la Convention sur le Droit de la Mer (CNUDM) a été adoptée.

CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la CNUDM établit les droits et les obligations des États dans les domaines de l'utilisation des océans et de leurs ressources et de la protection des milieux marin et côtier. La Convention, qui est entrée en vigueur le 16 novembre 1994, a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'Exploitation Minière des fonds marins, et par l'Accord de 1995 sur l'Application des Dispositions de la CNUDM touchant à la Conservation et la Gestion des Stocks de Poissons Chevauchants et des Stocks de Poissons Grands Migrateurs (ANUSP).

RESOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 24 novembre 1999, l'Assemblée Générale a adopté la Résolution 54/33, portant sur les résultats de l'évaluation entreprise par la Commission du Développement Durable, à sa septième session, sur le thème des "Océans et des mers." Dans cette Résolution, l'Assemblée Générale a établi un processus consultatif non officiel ouvert à tous, en vue de faciliter l'évaluation annuelle des développements survenus dans les affaires marines. L'Assemblée générale y a également décidé que le Processus Consultatif se réunirait à New York et procéderait à l'examen du rapport annuel du Secrétaire Général sur les océans et le droit de la mer, et a suggéré un certain nombre de thèmes particuliers à examiner par l'Assemblée Générale, avec un accent placé sur la détermination des domaines dans lesquels la coordination et la coopération intergouvernementales et inter agences devraient être améliorées. La Résolution a établi, en outre, le cadre dans lequel les réunions du Processus Consultatif seraient organisées et a décidé que l'Assemblée générale procéderait à une évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus Consultatif, à sa 57^{ème} session.

ICP- 1 à 3: Les trois premières réunions du Processus Consultatif ont déterminé les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée Générale, et ont mis en exergue les questions susceptibles de bénéficier de son attention au cours de ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai - 2 juin 2000) a tenu des groupes de discussion consacrés aux pêches et aux effets de la pollution et de la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7-11 mai 2001) s'est focalisée sur la science et la technologie marines, et la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et le vol à main armée, en mer. La troisième réunion (8-15 avril 2002) a tenu des groupes de discussion sur la protection et la préservation de l'environnement marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales, et la gestion intégrée des océans.

RESOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 12 décembre 2002, la 57^e session de l'Assemblée générale a adopté la Résolution 57/ 141 sur "les Océans et le droit de la mer." L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail du Processus Consultatif, a prorogé ce dernier pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé de procéder à l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif, à sa 60^e session.

ICP-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003), a adopté les recommandations sur la sécurité de la navigation, la protection des écosystèmes marins vulnérables et, la coopération et la coordination sur les questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations appelant à de nouvelles utilisations durables

des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins dans les régions au-delà des lignes de juridiction nationale.

ICP-6: La sixième réunion du Processus Consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêcheries et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

ICP-7: La septième réunion (12-16 juin 2006) a renforcé la compréhension de la gestion fondée sur l'écosystème et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques et les océans.

ICP-8: La huitième réunion (25-29 juin 2007) a porté sur des questions spécifiquement liées aux ressources génétiques marines. Les délégués n'ont pas pu parvenir à un accord sur un texte clé sur un régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et, par conséquent, aucune recommandation n'a été adoptée. Toutefois, un rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

ICP-9: La neuvième réunion (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur la nécessité de la sûreté et de la sécurité maritimes dans la promotion des piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

ICP-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a conduit à un rapport de synthèse des co-présidents récapitulant les résultats de ses discussions sur la mise en œuvre des conclusions du Processus consultatif, y compris une évaluation des réalisations et des lacunes au cours de ses neuf premières années, qui a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

GROUPE D'EXPERTS SUR L'ACIDIFICATION DES OCÉANS: La réunion a eu lieu le 3 septembre 2009 au siège de l'ONU à New York. Son objectif était de mieux faire connaître et de mettre en relief les options visant à éviter les effets néfastes de l'acidification des océans sur la vie et les écosystèmes marins, en regroupant les principales parties prenantes dont les activités portent sur les mers et les océans, les changements climatiques, et le développement durable. L'événement s'est tenu juste quelques semaines avant le Sommet de haut niveau sur les changements climatiques organisé par le Secrétaire général de l'ONU, dans le cadre des préparatifs de la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques à Copenhague, au Danemark.

SIXIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES PETITS CÉTACÉS DE LA MER BALTIQUE, DU NORD-EST DE L'ATLANTIQUE ET DES MERS D'IRLANDE ET DU NORD (ASCOBANS): Cette réunion a eu lieu du 16 au 18 septembre 2009 à Bonn, en Allemagne. Les parties y ont convenu d'un certain nombre de mesures visant à protéger et à accroître les populations de petites baleines et des dauphins; notamment d'une nouvelle version du Plan de restauration du Marsouin commun en Mer Baltique (Plan de Jastarnia) dont le but est de reconstituer la population à des niveaux sains, en réduisant les prises accessoires, en soutenant la recherche, la sensibilisation du public et l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées. Elles ont également adopté un nouveau Plan de conservation pour le marsouin commun dans la mer du Nord, y compris des actions de gestion, de surveillance, d'atténuation des menaces et de recherche. En outre, les participants ont convenu des directives pour le traitement des effets nocifs du bruit sous-marin sur les mammifères marins au cours des activités de construction offshore pour la production d'énergie renouvelable.

64e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU: Le 4 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/71 sur les océans et le droit de la mer. La Section XIV de la résolution porte sur le Processus Consultatif et prend note de son utilité en tant que forum unique pour l'examen détaillé des questions relatives aux océans et au droit de la mer, en conformité avec le cadre prévu par la Convention et le chapitre 17 d'Action 21.6, et que «la perspective des trois piliers

du développement durable devrait être renforcée davantage dans l'examen des thèmes choisis». L'Assemblée générale a décidé que, lors de ses délibérations sur le rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, le Processus consultatif à sa onzième réunion centrera ses discussions sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines.

TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL NON OFFICIEL À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'ÉTUDE LES QUESTIONS RELATIVES À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE DANS LES ZONES SITUÉES AU-DELÀ DE LA JURIDICTION NATIONALE : Le Groupe de travail s'est réuni du 1er au 5 février 2010 au siège de l'ONU à New York. Après de longues discussions, les délégués ont adopté par consensus une série de recommandations à présenter à l'Assemblée générale et qui, bien que considérées par la plupart comme peu ambitieuses ou peu représentatives des propositions présentées au cours de la semaine, ont été acceptées comme seule issue possible à ce moment-là. L'une des recommandations appelle à la tenue d'une autre réunion du Groupe de travail en 2011.

NEUVIÈME SÉRIE DE CONSULTATIONS NON OFFICIELLES DES ÉTATS PARTIES À L'ACCORD POUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DE L'ONU SUR LE DROIT DE LA MER DU 10 DÉCEMBRE 1982 RELATIVES À LA CONSERVATION ET À LA GESTION DES STOCKS DE POISSONS CHEVAUCHANTS ET DES STOCKS DE POISSONS HAUTEMENT MIGRATEURS : Cette réunion a eu lieu les 16 et 17 mars 2010 au siège de l'ONU à New York. Ses travaux ont porté sur les préparatifs de la Conférence Évaluative de Reprise de l'Accord de l'ONU sur les Stocks de Poissons.

CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES OCÉANS, LES CÔTES ET LES ÎLES : La réunion a eu lieu du 3 au 7 mai 2010 au siège de l'Organisation de l'ONU pour l'éducation, la science et la culture à Paris, France. La conférence a été organisée autour de trois sessions thématiques: assurer la survie; préserver la vie et améliorer la gouvernance. L'événement a également célébré le 50e anniversaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et la proclamation de 2010, Année internationale de la biodiversité.

CONFÉRENCE ÉVALUATIVE DE REPRISE DE L'ANUSP : La Conférence évaluative de reprise s'est tenue du 24 au 28 mai 2010 au siège de l'ONU à New York et a porté sur trois questions de fond: les domaines dans lesquels la mise en œuvre des recommandations adoptées à la Conférence évaluative de 2006 se déroule généralement bien; les domaines dans lesquels la mise en œuvre des recommandations de la Conférence évaluative de 2006 est à un stade de démarrage ou a fait peu de progrès; et les moyens de renforcer davantage le contenu et les méthodes de mise en œuvre de l'ANUSP. Une question clé a été la conservation et la gestion des stocks de poissons, y compris les résultats sur les requins, l'approche écosystémique, la surcapacité de la pêche et le développement de la capacité des États à développer leurs pêcheries. Le document final traite également des mécanismes de coopération internationale, du suivi, du contrôle et de la surveillance, de la conformité et de l'application; des pays en développement et des non parties à l'ANUSP. En outre, le document donne des directives sur l'avenir du processus de l'ANUSP, indiquant que les consultations officielles des États parties (COET) allaient se poursuivre et que la Conférence d'examen formelle pourrait reprendre, mais pas avant 2015. Le rapport final sera transmis au secrétariat de l'Organisation régionale de gestion des pêches et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ICP-11: LUNDI 21 JUIN 2010

La onzième réunion du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus Consultatif ou ICP-11) s'est ouverte lundi 21 juin 2010, au siège des Nations Unies à New York. Les délégués se sont réunis en session plénière le matin, pour traiter les questions d'organisation et procéder à un échange général de vues sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines. L'après-midi, un groupe de discussion s'est tenu sur le même sujet.

SÉANCE PLÉNIÈRE

OUVERTURE: Thomas Stelzer, Secrétaire général adjoint à la Coordination politique et aux Affaires inter agence, Département des Affaires économiques et sociales, a ouvert la PCI-11 en soulignant l'importance du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du développement durable, y compris la capacité à: permettre aux Etats de mettre efficacement en œuvre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM); renforcer les capacités des pays en développement à s'acquitter des engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, développer la capacité scientifique et technique marine des pays en développement, et promouvoir la coopération entre les parties prenantes.

Le co-président Paul Badji (Sénégal) a mis en relief le «nouveau départ» de l'ICP-11, qui intervient après l'ICP-10, où les participants ont fait le bilan des travaux effectués jusqu'alors par le Processus consultatif. Il a exprimé l'espoir pour une réunion réussie et a appelé les parties à une reconstitution suffisante du Fonds d'affectation spéciale.

Le président, l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle Zélande) a souligné que le renforcement des capacités se trouve au cœur de la capacité de tous les Etats à tirer pleinement parti de la CNUDM, et fondamental pour la mise en œuvre intégrale de la Convention, aussi bien pour les Etats développés que pour ceux en développement. Il a encouragé une discussion interactive.

Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux Affaires juridiques et Conseillère juridique auprès des Nations Unies, a souligné: l'importance du renforcement des capacités pour aider les Etats à appliquer la Convention; que les résultats des activités de renforcement des capacités révèlent un manque d'évaluation complète des besoins; et son espoir de voir l'ICP-11 aboutir à une compréhension commune des besoins de renforcement des capacités et identifier les opportunités et les moyens possibles pour aller de l'avant.

Le co-président MacKay a présenté l'ordre du jour de réunion, qui a été adopté sans amendement (A/AC.259/L.11).

ÉCHANGE GÉNÉRAL DE VUES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a appelé à des discussions approfondies à l'ICP-11, qui reflètent les perspectives des pays en développement, en particulier sur la nécessité de renforcer les capacités en ce qui a trait à l'Article 76 de la Convention sur le tracé des limites extérieures du plateau continental. Le délégué de l'Australie, au nom du Forum des

îles du PACIFIQUE, appuyé par PALAU, a déclaré que le renforcement ciblé des capacités nationales est essentiel pour les petits Etats insulaires en développement (PEID). Il a appelé au renforcement des capacités pour mettre en œuvre le suivi, le contrôle et la surveillance dans la lutte contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, et mis en relief les activités du Forum des îles du Pacifique sur le renforcement des capacités, y compris la formation pour les visites et les inspections en haute mer.

Soulignant les fonds annoncés par les pays développés à Copenhague, l'Espagne, au nom de l'Union Européenne (UE), a parlé de nombreuses sources existantes pour l'orientation sur le renforcement des capacités, telles que les sept domaines du programme de renforcement des capacités présentés dans le chapitre 17 d'Action 21, et présenté les diverses activités de l'UE, en soulignant la nécessité d'une meilleure identification des objectifs de renforcement des capacités, compte tenu de la crise financière.

Le délégué de l'AUSTRALIE a expliqué que son pays aide ses voisins à renforcer leurs capacités à travers notamment les techniques de traçage des limites extérieures du plateau continental. PALAU a souligné que la prise de décision fondée sur la science nécessite un libre accès à l'information auprès des institutions telles que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), et a appelé à un examen du rendement des ORGP. Le CHILI a déclaré que le renforcement des capacités doit inclure les dimensions humaines, financières, institutionnelles et autres, s'il vise à faire progresser le développement durable.

Le représentant de TRINITÉ ET TOBAGO, appuyant le G-77/Chine, a déclaré que même si la législation de son pays englobe la surveillance, la région demeure vulnérable à la pêche illégale, non réglementée et non déclarée par les flottes des pays développés. Il a également souligné les défis posés par le changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer et le blanchissement des coraux. Le MEXIQUE a déclaré que la Partie XIV de la Convention sur le développement et le transfert des technologies marines, ainsi que les résolutions 64/71 et 64/72 de l'Assemblée générale des Nations Unies, fournissent des orientations sur le renforcement des capacités, et introduisent des sujets à examiner, notamment: la formation pour le développement de l'énergie dans les zones marines; la production de cartes océanographiques et la priorisation de la conservation marine dans les zones de juridiction nationale par rapport aux zones situées au-delà de la juridiction nationale.

La représentante de la NORVEGE a souligné que la politique maritime de son pays met l'accent sur une approche intégrée fondée sur l'écosystème, et qu'une approche intersectorielle est indispensable pour atteindre cet objectif. Elle a également mis en relief l'importance de la coopération régionale, soulignant le travail avec la Commission de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR) et la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-est.

Le représentant du JAPON a déclaré que la prospérité de la communauté internationale dépend de la gestion pacifique et réussie de l'océan, et a parlé des programmes de son pays en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences marines, y compris les programmes de l'Agence japonaise pour les sciences et technologies marines et terrestres.

L'INDE a déclaré que le renforcement des capacités varie considérablement en fonction des régions, que les opportunités dans ce domaine doivent être définies en fonction des dispositifs

existants en la matière, et que les priorités du renforcement des capacités doivent être identifiées dans les pays en développement. Le représentant de la CHINE a déclaré que les ressources financières, scientifiques et humaines sont à la base du renforcement des capacités. Il a souligné que les pays en développement étant au cœur de cette discussion, les priorités doivent être établies par les pays en développement, et non pas par la communauté internationale.

La NOUVELLE ZELANDE a parlé de son aide au titre du renforcement des capacités dans la région du Pacifique Sud, et a noté que les besoins en cette matière doivent être appariés et intégrés aux politiques existantes afin d'éviter la duplication des efforts. Le délégué de l'ARGENTINE a noté que l'utilisation durable des océans dépend de la science marine et du transfert de technologies, et a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud en tant qu'un outil innovateur pour l'amélioration du renforcement des capacités. Il a ajouté que les besoins des Etats en développement ne peuvent être définis que par les Etats en développement eux-mêmes, et que l'ICP-11 constitue le forum approprié pour démarrer ce travail. La MALAISIE a exprimé son soutien aux programmes des Nations Unies sur le renforcement des capacités, y compris les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) sur le renforcement de la coopération et le transfert de technologies. Elle a demandé instamment l'application des nouvelles approches et des meilleures pratiques pour améliorer la coordination et la mise en œuvre des solutions innovatrices. La représentante des Etats-Unis a déclaré que le renforcement des capacités est essentiel pour la mise en œuvre de la Convention, mais a relevé l'insuffisance d'informations sur le renforcement des capacités et sur les besoins spécifiques des pays en développement. Elle a exprimé l'espoir de tirer des enseignements de l'ICP-11 sur les besoins en matière de renforcement des capacités, et sur les nouvelles approches pour atteindre les objectifs de renforcement des capacités au sein de la Convention.

GRUPE DE DISCUSSION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

EVALUATIONS DES BESOINS EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES:

Présentation: Phillip Saunders, de l'Université Dalhousie, a présenté l'historique juridique du renforcement des capacités dans le droit de la mer, notant qu'il est inhérent et justifié dans la «grande négociation» de la Convention tout comme il est vital pour, entre autres, la mise en œuvre efficace de la Convention et la création d'une base équitable pour le partage des avantages résultant du développement durable. Saunders a déclaré que depuis le moment de l'adoption de la Convention, les problèmes du renforcement des capacités sont mieux compris. Toutefois, il a indiqué qu'il demeure difficile de trouver des obligations applicables dans ce domaine. Il a noté les progrès accomplis dans le renforcement des capacités tel que démontré par le rapport du Secrétaire général qui qualifie le renforcement des capacités de multiple- facettes, multisectoriel et multi-institutionnel. Pour terminer, il a mis en relief l'importance perpétuelle des mécanismes financiers spécialisés et de l'assistance «soft» en matière de capacité, telle que la gestion intégrée.

Asmund Bjordal, de l'Institut norvégien des sciences de la mer, a parlé de la nécessité du renforcement des capacités dans les domaines des sciences marines et de la gestion durable des pêches. Il a déclaré que les quatre piliers de la gestion durable des pêches sont les suivants: la science, la législation des pêches, le contrôle des pêches, et les sanctions des violations. Il a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités relatives à la conversion des connaissances scientifiques en conseils de gestion, et a présenté le programme Nansen de Norvège sur le renforcement de la base des connaissances pour, et la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche maritime dans les pays en développement, notamment par le biais du renforcement des capacités.

Su'a N. F. Tanielu, Directeur général, Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA), a fait une présentation sur les perspectives des PEID du Pacifique dans le domaine du renforcement des capacités. Il a noté que les captures substantielles de thon par des flottes de pêche hauturières se produisent dans les zones économiques exclusives (ZEE) des PEID du Pacifique, et a souligné la nécessité de davantage de capacités et de ressources dans la région. Il a également discuté du rôle du Fonds d'assistance établi en vertu de la partie VII de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP) dans le renforcement de la capacité de conservation, de gestion, de développement de, et de participation, à la pêche en haute mer.

Discussion: En réponse à une question sur les faiblesses des données transmises, Bjordal a déclaré que même les simples statistiques des pêches sont très insuffisantes, et a précisé que

la capacité englobe la compétence et les moyens pour agir. A propos de classer les Etats en fonction de leur respect du Code de conduite l'Organisation de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relative à une pêche responsable, et de l'opportunité de débattre de ces classements dans le cadre du renforcement des capacités, il a souligné que ce débat soulève des discussions utiles sur le Code. Pour ce qui est du programme Nansen, il a déclaré que les demandes sont gérées par l'intermédiaire de la FAO et viennent de plus en plus des organismes régionaux, tels que les Grands Projets de l'écosystème marin. En réponse à une question sur la demande sociale, Bjordal a déclaré que beaucoup trop de pêcheurs à petite échelle vont encore surexploiter les ressources, et a appelé le gouvernement à créer d'autres emplois.

En ce qui concerne le Fonds d'assistance établi en vertu de la partie VII de l'ANUSP, Tanielu a déclaré que les contributions volontaires sont problématiques et a proposé une révision à la hausse des contributions au Fonds. Sur la pêche par des flottes hauturières dans les ZEE des Etats membres de la FFA, il a indiqué qu'ils voulaient supprimer ces activités par le biais de partenariats ou du développement des capacités nationales. Pour ce qui est du renforcement des capacités adaptées aux besoins de la communauté, il a indiqué que les besoins des collectivités varient avec le temps, et a averti que les nouvelles technologies peuvent accroître les coûts de la pêche des pays en développement. Sur les aspirations des PEID, il a suggéré une stratégie de maximisation des retombées économiques résultant de l'exploitation durable des ressources.

A propos de l'interface science-politique, Saunders a déclaré que les travaux de la FFA constituent un complément important de l'ORGP de la région et a souligné que la prise de décision fondée sur la science peut créer des obstacles pour les petits pays. En réponse à une question sur le transfert de technologies dans tous les secteurs, Saunders a reconnu les conflits entre les régimes juridiques internationaux et les législations nationales sur le droit de propriété intellectuelle, mais a ajouté que les nouveaux textes juridiques se basent sur les mêmes régimes. En réponse à une question sur le rôle des Etats du pavillon, il a noté que certaines ORGP sont en train d'ajouter les obligations de l'Etat du pavillon, mais que l'application au niveau national, à l'intérieur des ZEE est encore souvent nécessaire.

L'ISLANDE a suggéré une augmentation de la valeur par une amélioration de la manipulation et du traitement des prises. Les Etats-Unis ont déclaré que bien que les prises de nombreuses espèces devraient être à la baisse, il faudrait laisser une marge pour les aspirations des pays en développement.

NOUVELLES APPROCHES, MEILLEURES PRATIQUES ET POSSIBILITES D'AMELIORATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER:

Présentation: Nicole Glineur, Directrice de Programme au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a fait une présentation sur l'International Waters Learning Exchange and Resource Network du FEM, une initiative qui vise à renforcer la gestion des eaux internationales et à promouvoir le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Discussion: En réponse à la question du co-président MacKay sur l'accès des pays au programme, Glineur a déclaré que son site Web (<http://www.iwlearn.net/>) constitue le moyen d'accès plus simple. Réagissant à une observation sur le changement climatique, elle a noté que tous les projets du FEM ont une dimension changement climatique, sous le thème de l'adaptation ou de l'atténuation. A propos du processus de développement de ces projets, elle a indiqué que tous les pays ont des allocations de fonds et peuvent décider de la manière de les utiliser.

DANS LES COULOIRS

Les délégués sont entrés en file dans le North Lawn Building lundi matin, prêts à commencer le travail sur la nécessité largement acceptée d'améliorer le renforcement des capacités, pour mieux en mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Bien que les déversements de pétrole dans le Golfe du Mexique représentent un rappel brutal de la pertinence du sujet, la crise économique mondiale actuelle constitue un frein potentiel à l'enthousiasme. En effet, les délégués ont appris que le Fonds d'affectation spéciale créé pour aider les pays en développement à participer à l'ICP est à un bas niveau, et des appels ont été lancés pour une utilisation bien ciblée des fonds encore disponibles. Avec ce contexte économique morose, le principal défi de la réunion risque de devenir l'identification des stratégies de renforcement des capacités ciblées, de long terme et soutenues, qui promeuvent efficacement la capacité des Etats en développement à mettre en œuvre la CNUDM, et répondent à leurs besoins en matière de développement. La douceur de l'ambiance des travaux du lundi pourrait être le présage d'un certain succès à venir.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ICP-11: MARDI 22 JUIN 2010

Mardi, les délégués à la onzième session du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus Consultatif ou ICP-11) se sont réunis de nouveau dans un groupe de discussion sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines. Le matin, les présentations ont eu lieu et un groupe de discussion s'est tenu sur: évaluation de la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines; et une vue d'ensemble des activités et initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie. Les discussions sur le deuxième thème se sont poursuivies dans l'après-midi.

GROUPE DE DISCUSSION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

EVALUATION DE LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES : Présentations: Michel Germain Ranjoanina, Ministre des Affaires Etrangères de Madagascar, a présenté un exposé sur le processus de remaniement du code maritime de Madagascar adopté en 1966, et a mis en relief un aperçu des travaux du comité technique. Il a noté que, après un examen des chapitres du Code, y compris ceux sur l'hypothèque de navire et le transport maritime, le Comité a constaté un écart entre la législation et la mise en œuvre, probablement dû à un manque de: ressources techniques et financières; coordination des activités en haute mer; volonté politique, et une connaissance suffisante des instruments juridiques existants. Il a ensuite élaboré sur le lien entre la législation et la CNUMD, et a noté un manque de capacités sur la prévention de la pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) et sur le piratage. Il a souligné la nécessité d'une évaluation scientifique des ressources halieutiques et a ajouté que le Groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique envisage un accord-cadre sur la pêche.

Fabiola Jiménez Morán Sotomayor, du Secrétariat aux relations extérieures du Mexique, a fait un exposé au nom de Galo Carrera, Commission des limites du plateau continental (CLCS), et Rebeca Navarro, de PEMEX, sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Article 76 de la Convention. Elle a déclaré que la détermination des limites extérieures du plateau continental conformément à l'Article 76 constitue un défi scientifique et technique coûteux et complexe, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Sotomayor a souligné que des cours de formation, des conseils par la CLCS, et l'assistance aux Etats par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la CLCS, ont été entrepris, mais doivent encore être élargis.

Peter Gilruth, du PNUE, a déclaré que le PNUE utilise la science pour relever les défis océaniques critiques. Il a ensuite discuté des enseignements tirés des activités de renforcement

des capacités du PNUE, notamment: le travail des Programmes pour les Mers Régionales dans le cadre du renforcement des capacités pour la gestion fondée sur l'écosystème, l'adaptation au changement climatique et la planification spatiale maritime; et l'accès en ligne à la Recherche dans le Programme Environnement, ce qui donne aux pays en développement l'accès à la recherche en sciences de l'environnement. Il a souligné que les fonctions intersectorielles constituent les principaux domaines nécessitant le renforcement des capacités.

Discussion: L'ARGENTINE a exprimé des réserves sur les cartes utilisées dans la présentation de Sotomayor, et celle-ci a rétorqué que la cartographie a été fournie par les auteurs de la présentation. L'ARGENTINE a également souligné que le renforcement des capacités doit aider à établir les limites juridiques et veiller à ce que les pays en développement jouissent pleinement de l'utilisation et de la gestion des ressources situées à l'intérieur de leurs juridictions nationales. L'ALLEMAGNE a mis en relief les programmes d'assistance bilatéraux en tant qu'outil de renforcement des capacités, et présenté son travail avec les pays en développement sur la préparation des soumissions à la CLCS. En réponse à une question sur la manière dont ces programmes d'assistance sont organisés, l'Allemagne a indiqué que les premiers contacts se font par le biais des ambassades et du ministère des Affaires étrangères. La NORVEGE a discuté de ses travaux avec les pays africains sur la préparation des soumissions à la CLCS.

Le co-président MacKay a déclaré que le Secrétariat de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies (DOALOS), devra compiler et afficher une base de données des programmes d'assistance au renforcement des capacités détaillés par les délégués. La NOUVELLE ZELANDE a déclaré qu'il est nécessaire: de combler les lacunes dans la mise en œuvre des obligations internationales; et d'améliorer la gestion durable des pêches et l'interface science-politique pour faire avancer la prise de décision en matière de gestion des océans. Elle a pris note des fonds versés aux Fonds d'affectation spéciale de l'ICP et de la CLCS et a encouragé les autres à verser leurs contributions. Le Nigéria a appuyé la présentation par Ranjoanina et a souligné les défis de la pêche INN, la gestion durable de la pêche et le manque de capacité pour la surveillance des zones économiques exclusives.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.

Présentations: Juan Carlos Martine Fragueiro, Secrétaire général, Ministère de l'Environnement, et des Affaires rurales et marines, Espagne, a parlé de la stratégie de l'Espagne pour la coopération et la coordination des affaires maritimes. Il a souligné l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie comme des domaines prioritaires, et a donné un aperçu des stratégies actuelles, y compris l'utilisation du navire-école "Intermares" pour renforcer les relations internationales entre les pays de pêche et former des gestionnaires, des scientifiques et autres experts du milieu marin. Fragueiro a indiqué que les stratégies futures porteront notamment sur: la co-responsabilité des pays

en développement; et la collaboration des parties prenantes aux niveaux national et multilatéral pour réduire au minimum le montant des ressources économiques nécessaires. Il a souligné que l'utilisation de la formation et du transfert de technologie produit de meilleurs résultats dans la gestion marine.

Mitsuyuki Unno, de la Nippon Foundation, a fait une présentation sur les programmes de la Fondation en matière de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes. Il a noté que grâce à des partenariats, la Fondation a soutenu 640 boursiers de près de 100 pays et a promu des connexions entre les disciplines et les organisations. Il a en outre souligné l'importance du Programme des Nations Unies-Nippon Foundation Fellowship-, qui a attribué 60 bourses à des particuliers de 43 Etats.

Serguei Tarassenko, Directeur, DOALOS présenté les activités de DOALOS en matière de renforcement des capacités, notamment: l'administration des fonds d'affectation spéciale, tels que le Fonds d'affectation spéciale de la CLCS; les programmes de bourses, tels que Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial Fellowship sur le droit de la mer qui aident les étudiants à approfondir leur connaissance de la CNUDM; et les activités de formation, en particulier le Programme Train-Mer-Côte, qui renforce la capacité nationale à intégrer les questions relatives aux océans internationale dans la planification nationale et régionale.

Haiwen Zhang, de l'Institut chinois des affaires maritimes, a présenté les activités de renforcement des capacités de la Chine, examiné en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud, et a donné un aperçu de la structure de gestion du milieu marin. Sur la coopération internationale, elle a indiqué que la Chine a collaboré avec un certain nombre de pays développés, et a participé à la coopération Sud-Sud, entre autres, impliquant des scientifiques pakistanais dans une étude maritime. Afin d'améliorer le renforcement des capacités, elle a souligné la nécessité: d'une meilleure connaissance des océans et de la gestion du milieu marin; des technologies, équipement et instrumentation pertinents, et du renforcement des ressources humaines et financières. Elle a terminé en soulignant l'engagement de son pays à une coopération Sud-Sud accrue, afin d'améliorer l'échange d'informations.

Ehrlich Desa, de l'UNESCO/IOC, a fait un exposé sur le développement de la capacité des Etats membres dans le domaine des sciences et de l'observation marines. Il a souligné que le renforcement des capacités des Etats membres de la COI est une question transversale dont l'objectif à long terme est d'améliorer la gouvernance des océans grâce à la bonne science et à son interface avec les décideurs. Desa a recommandé que la gouvernance marine fondée sur la science doit: répondre aux priorités nationales, autonomiser les instituts nationaux, impliquer la société civile, promouvoir le parrainage, plutôt que les dons, et d'établir des activités de renforcement des capacités avec une échéance bien déterminée.

Nii Odunton, Secrétaire général, Autorité internationale des fonds marins (ISA), a présenté le Fonds de dotation de l'ISA, qui soutient la participation des scientifiques des pays en développement dans les programmes de recherche marine scientifique, les activités et les initiatives pertinentes et des séminaires. Il a encouragé les délégués à visiter le site Web de l'Autorité pour de plus amples informations.

Marcel Kroese, du Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche (IMCS), a souligné les impacts économiques, sociaux et écologiques de la pêche INN. Il a indiqué que le réseau est une initiative bénévole qui fournit un mécanisme efficace et non bureaucratique de coopération sur la pêche INN, tel que le soutien analytique pour identifier les navires impliqués dans la pêche INN, et l'organisation de la formation qui augmente la capacité de mettre en œuvre les stratégies de suivi, de contrôle et de surveillance.

Discussion: A propos de comment procéder pour appier la formation dispensée par les Etats développés aux réalités spécifiques des Etats en développement, Fragueroi déclaré que les programmes exigent un accord préalable du pays bénéficiaire, et utilisent les propres tuteurs des écoles de formation de ces pays. En réponse à une question sur l'accès aux programmes de la Nippon Foundation, Unno précisé que toutes les informations, y compris la façon de présenter une demande à ces programmes, sont disponibles sur le site Web de la Fondation. Sur la proportion de bourses accordée aux fonctionnaires du gouvernement, Tarassenko a déclaré qu'environ 80% des boursiers japonais ont été fonctionnaires du gouvernement. Sur l'accès au Fonds établi en vertu de la partie VII de l'ANUSP par des pays en développement non parties, il a indiqué que les termes de références du fonds prévoient que seules les parties peuvent y accéder. Sur une demande pour la création d'un centre

d'échange d'information en renforcement des capacités, il a déclaré que DOALOS est disposé à fournir des informations sur son site Web, et à examiner les suggestions spécifiques des pays.

A propos de la relation entre l'UNESCO/IOC et les Etats, Desa a précisé que l'organisme travaille en collaboration avec les pays membres pour déterminer leurs besoins et qu'il vise à terme le renforcement des capacités nationales, de manière à ce que le soutien extérieur ne soit pas nécessaire. Sur le PNUE, il a déclaré qu'il existe une relation étroite, mais que l'UNESCO / COI est confronté à des défis dans la mise en œuvre du concept «one UN» dans ses travaux de renforcement des capacités. Sur le rôle de la science, il a déclaré que la science doit être considérée comme une aide à la prise des décisions, et ne les dicte. Pour ce qui est du renforcement des capacités institutionnelles par rapport à la formation d'experts individuels, Odunton a noté les efforts pour s'assurer que les personnes formées restent dans les pays en développement et a souligné la nécessité de renforcer les capacités par le biais des institutions des pays en développement.

A propos de la nature de l'aide que le réseau IMCS peut fournir, Kroese a noté que le réseau peut faciliter le partage d'informations et l'établissement de patrouilles conjointes pour une meilleure utilisation des ressources limitées. Sur la définition de la pêche INN, il a admis que la définition a été condensée pour les besoins de l'exposé et a noté que la pêche non réglementée n'est pas illégale, mais qu'elle est incluse dans la pêche INN et devrait donc être pris en considération. Il s'est félicité des travaux sur un outil d'évaluation des besoins en matière de capacités, de l'Accord de la FAO sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notant que le poisson doit être déchargé quelque part.

Les BAHAMAS, avec le BRESIL, ont félicité la Nippon Foundation pour sa contribution aux programmes de renforcement des capacités. L'ARGENTINE a fait objection au contenu de deux documents sur la mise en œuvre de la résolution 61/105 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui ont été distribués par l'Espagne et qui seront affichés sur le site web de DOALOS en tant que documents d'appui à la présentation de Fragueroi. Reconnaisant la nécessité de renforcer les capacités scientifiques, l'ARGENTINE a également demandé de se garder de conclure que les décisions des pays en développement sont basées sur une science pauvre, et a posé la question de savoir qui est qualifié pour juger de la manière dont les Etats appliquent la science à la prise de décisions. Le représentant des COMORES a indiqué que la formation a permis aux pays en développement de supprimer les fossés politiques et institutionnels. Le PORTUGAL a exprimé son soutien aux activités de renforcement des capacités, y compris le Fonds de dotation de l'ISA, et a déclaré qu'il organise des ateliers sur la délimitation de la zone externe du plateau continental. La CHINE a appelé à un accroissement des efforts en matière de transfert de technologie, de soutien financier et de formation. MALTE discuté des organisations de renforcement des capacités qu'il héberge, et a demandé si le moment est venu pour le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies d'adopter une approche cohérente et coordonnée du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes

DANS LES COULOIRS

Les délégués ont participé avec calme à l'ordre du jour complet du mardi, marqué par des présentations d'experts sur le fond, même comme ces dernières étaient ponctuées par des cris lointains et occasionnels provenant de ceux qui regardaient les matchs de la Coupe du Monde à l'étage au-dessus. Le calme des voix dans la salle de réunion reflétait ce qui n'était encore que les premiers jours de la rencontre, mais aussi son caractère relativement peu controversé. Il y a eu cependant, quelques murmures au sujet de questions plus controversées et dont le traitement était prévu pour plus tard, à savoir, les questions qui pourraient retenir l'attention lors des futurs travaux de l'Assemblée générale sur les affaires maritimes et le droit de la mer. En attendant, le financement demeure une préoccupation puisque le Directeur Tarassenko a fait état du faible niveau des fonds gérés par DOALOS, ce qui a amené un délégué à se demander pourquoi personne n'a saisi le FEM qui soutient la CCNUCC et la CDB, pour le financement d'un processus des océans. Pendant ce temps, les ONG s'inquiétaient que même en l'absence des fans bruyants du football, les références d'un orateur au bruit océaniques sous-marins seraient littéralement «perdues dans la traduction».

LES FAITS MARQUANTS DE L'ICP-11: MERCREDI 23 JUIN 2010

Mercredi, les délégués à la Onzième session du Processus consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus consultatif ou ICP-11) se sont réunis de nouveau dans un Groupe de discussion sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines. Le matin a eu lieu un exposé, suivi par un débat sur une vue d'ensemble des activités et initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie. Ce débat a été suivi par des exposés et une discussion sur les obstacles à la réalisation d'un renforcement des capacités efficace dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie. Le débat sur ce deuxième thème s'est poursuivi dans l'après-midi et a porté également sur les nouvelles approches, les meilleures pratiques et les possibilités pour une amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer.

GROUPE DE DISCUSSION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITES ET INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : Présentation: Cherdak Virapat, Directeur exécutif, Institut International de l'Océan (IIO), a présenté un exposé sur le rôle de l'Institut dans la promotion du renforcement des capacités multi-niveaux coordonné en matière de gouvernance des océans et du développement durable, et a indiqué que l'Institut compte des centres d'opérations et des points focaux dans 25 pays. Il a souligné deux programmes phares: un cours international sur la gouvernance de l'océan à l'Université Dalhousie, principalement pour les professionnels des pays en développement qui travaillent dans les domaines des océans et les domaines côtiers connexes, et un cours de formation sur la gouvernance régionale des océans pour les pays méditerranéens et de l'Europe de l'Est. Il a encouragé le soutien des programmes de formation de l'IIO par le biais de la participation.

Discussion: En réponse à une question du délégué de Trinité-et-Tobago de savoir si l'IIO pourrait envisager un atelier sur la gouvernance des océans dans son pays, le représentant de l'Islande a souligné les cours de formation de courte durée du Programme de Formation en matière de Pêches (UNU-FTP), organisés en coopération avec les pays partenaires, tandis que Virapat a parlé de la possibilité pour l'Université de Trinité-et-Tobago d'établir un point focal. Lucia Fanning, de l'IIO, a déclaré que la grande majorité des demandes provenant de la région des Caraïbes portent sur le renforcement des capacités dans l'interface science-politique en vue de développer un cadre de gouvernance fondé sur une science appropriée.

A propos des ressources spécifiques nécessaires pour renforcer Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche (IMCS), Marcel Kroese, de l'IMCS, a estimé qu'il faudrait entre 400 000

et 500 000 \$ US pour, entre autres: développer un système mondial d'information pour la pêche; former les Etats côtiers en développement et les PEID pour soutenir les activités d'application; et promouvoir la coopération régionale pour lutter contre la pêche illégale. Alfa Lebgaza, Ministère des Travaux Publics et des Transports, du Togo, a relaté un incident récent dans lequel trois navires battant pavillon du Togo ont été dénoncés par l'UE pour pêche illégale dans la région. Il a indiqué que le Togo a saisi lesdits navires.

Le délégué du Canada a mis en relief la présence utile de l'IIO dans son pays, et a souligné l'importance du renforcement des capacités institutionnelles pour assurer la réussite économique et l'utilisation durable des ressources marines. Le représentant de la (Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est) a parlé d'une liste noire des navires non autorisés et d'un système de contrôle de l'Etat du port comme outils clés de lutte contre la pêche INN (INN), et a noté qu'une raison de l'efficacité de la liste noire réside dans le partage d'une liste commune des navires INN avec la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est et l'organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est.

Le délégué du MEXIQUE a déclaré que l'évaluation de la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des affaires maritimes doit tenir compte de la partie XIV de la CNUDM sur le développement et le transfert de technologie marine. Elle a souligné l'importance de la formation, en particulier celle liée, entre autres: à la biotechnologie marine et à la propriété intellectuelle; l'amélioration de la recherche dans le domaine de l'énergie et de l'huile marines; et les programmes régionaux et bilatéraux de formation sur la sécurité, la pollution, la gestion du fret et la sûreté des ports. L'ESPAGNE a commenté sur les perspectives de l'UE en matière de pêche illégale, soulignant que cette question constitue un défi tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Elle a indiqué que l'UE a formé des experts pour appliquer les sanctions sur la pêche illégale, et a adopté une réglementation plus stricte de la pêche face aux violations par les navires des Etats membres de l'UE.

Les Etats-Unis ont souligné l'importance du renforcement des capacités pour la conservation des ressources marines vivantes et mis en relief leurs contributions à un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, y compris sur la réduction au minimum des prises accessoires et des programmes d'observation. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a exprimé sa volonté de contribuer au renforcement des capacités pour les questions relatives aux océans.

OBSTACLES A LA REALISATION D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITES EFFICACE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : Présentations: Cristelle Pratt, de la Commission de géosciences appliquées au Pacifique Sud, a fait une présentation sur les défis du renforcement des capacités et les possibilités de recherche, le développement et la gestion des ressources non-vivantes dans la Région des îles du Pacifique. Elle a noté les activités d'exploration extensive de ressources minérales des fonds marins et a indiqué que les pays ne sont pas prêts à bénéficier de ces ressources en raison, notamment, de la faiblesse des institutions, de la rareté d'experts du milieu marin, et des scientifiques, et de l'absence de navires de recherche.

Pour améliorer la situation, elle a suggéré l'application des enseignements tirés de la coopération sur la gestion de la pêche, à la coordination de la gouvernance des ressources non vivantes.

Alfa Lebga, Ministère des Travaux Publics et des Transports, du Togo, a déclaré que le Togo a ratifié la CNUDM en 1985 et a commencé sa mise en œuvre par l'établissement de limites maritimes, telles que la ZEE, et l'octroi de licences de pêche aux pêcheurs qui ont reconnu ces limites. Soulignant les défis de la mise en œuvre, il a déclaré que le Togo envisage l'adoption des politiques marines anti-pollution et vise à se doter des moyens matériels pour, entre autres, protéger et surveiller ses côtes pour enrayer la pêche INN, la piraterie, et les activités criminelles, telles que le trafic de drogue. Il a également souligné la nécessité des centres de recherche marine.

Kazuhiro Kitazawa, de Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology Center (JAMSTEC), a déclaré que le renforcement des capacités est essentiel pour les activités de science de la mer et la mise en œuvre de la Convention. Il a relevé des lacunes dans les connaissances scientifiques et technologiques des pays en développement, et a déclaré que ces lacunes doivent être comblées par le biais de l'assistance mutuelle et de la coopération internationale. Il a donné un aperçu du travail de JAMSTEC, y compris un programme de formation sur le traitement des données océaniques. Il a ajouté que le problème du transfert de technologie marine pourrait être résolu en utilisant les critères et les directives de l'UNESCO / COI pour le transfert de technologie marine, et a exhorté la DOALOS et l'UNESCO / COI de lancer la création d'un centre régional pour le renforcement des capacités et le transfert de technologie.

Andrew Hudson, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a discuté des défis posés par les projets du Portefeuille Eaux Internationales mis en œuvre par le PNUD pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en mettant l'accent sur l'expérience des écosystèmes marins de grande taille et les partenariats en gestion environnementale des mers d'Asie de l'Est (PEMSEA). Il a souligné les défis liés aux éléments suivants: la politique; les cadres institutionnels et juridiques; le financement; la communication et la sensibilisation; la formation et outils de renforcement; et l'avenir, y compris le développement des compétences pour les questions émergentes de gouvernance, tels que l'acidification des océans.

Tumi Tómasson, de l'ONU-FTP, a parlé des expériences de l'ONU-FTP, et a noté des changements importants dans le secteur de la pêche, tels que l'importance croissante des pays en développement et les sujets de préoccupation y compris l'aquaculture et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a déclaré que les programmes de formation de l'ONU-FTP mettent l'accent sur les compétences appliquées et ont formé jusqu'ici 205 boursiers originaires de 40 pays. A propos des défis, il a souligné la nécessité, entre autres, de renforcer les capacités individuelles et collectives pour la coopération et le développement et pour traduire efficacement les données de la science en actions de gestion.

Discussion: Au sujet de la relation entre les PEID et le secteur privé dans l'exploitation minière des grands fonds marins, Pratt a noté que l'exploration du potentiel minéral est un phénomène nouveau dans le Pacifique, et a souligné l'importance de la recherche dans le cadre juridique et politique, y compris les impacts environnementaux de l'exploration. Sur les défis du renforcement des capacités, Lebga a indiqué que la meilleure stratégie consiste à former les nationaux dans leur propre pays, ce qui constitue une composante du transfert de technologie.

A propos de l'application des lignes directrices UNESCO / COI par JAMSTEC, Kitazawa a indiqué que les lignes directrices ne sont pas bien connues, mais a encouragé les délégués à prendre contact avec lui. Sur une question relative aux brevets, il a déclaré que JAMSTEC dispose d'un spécialiste sur le sujet. Pour ce qui est de l'approche écosystémique, Hudson a déclaré que le PNUD appuie son application tant au système marin qu'au système d'eau douce. A propos de la coopération, Tómasson a exprimé son soutien à la coopération régionale, et a souligné que l'Université des Nations Unies (UNU) participe à des projets régionaux dans les Caraïbes et en Asie.

L'Espagne, au nom de l'UE, a exprimé son soutien pour les programmes de renforcement des capacités, et a félicité François Bailet, conseiller auprès du programme de l'ONU-Nippon Foundation Fellowship, pour son travail dans ce domaine. Le représentant de l'OCEAN RESEARCH FOUNDATION a parlé du lien étroit entre la Nippon Foundation et les travaux de son organisme sur les politiques, l'éducation et la recherche aux niveaux international, régional et national. L'AUSTRALIE a mis en relief son assistance aux pays insulaires du Pacifique pour le traçage des limites extérieures du plateau continental. Le MEXIQUE a déclaré que le renforcement des institutions est nécessaire pour tous les Etats, et leur permet de mettre à profit la CNUDM. La NORVEGE a souligné les éléments nécessaires pour un renforcement des capacités efficace, tels qu'une coopération inter-agences bien ciblée sur l'aide au

développement; elle a annoncé son intention de verser une contribution de 100 000 \$ US au Réseau IMCS. Les Etats-Unis ont noté que le Mécanisme de Notification et d'Evaluation systématiques à l'Echelle mondiale de l'Etat du Milieu marin, peut encourager et faciliter le renforcement des capacités, et renforcer les sciences marines.

NOUVELLES APPROCHES, MEILLEURES PRATIQUES ET POSSIBILITES D'AMELIORER LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER: Présentations: Raphaël Lotilla, Directeur exécutif, PEMSEA, a présenté les programmes régionaux de renforcement des capacités de PEMSEA dans le domaine de la gouvernance des régions côtières et des océans, qui comprennent les cours modèles de gestion intégrée des zones côtières (CIM) et des voyages d'étude. Il a souligné l'importance des partenariats entre les pays parties et les pays non-parties, et a discuté de l'élaboration d'outils par PEMSEA, tels que les codes de la CIM et l'état des lignes directrices sur les côtes.

Imèn Melià, de The Nature Conservancy, a déclaré que le renforcement des capacités constitue l'aspect clé des activités des ONG, telles que la formation et l'amélioration de la base scientifique de la prise de décision, mais a souligné que cela ne suffit pas pour améliorer les conditions environnementales, tant que la conformité reste limitée. S'appuyant sur des expériences acquises en formation pour la gestion des récifs coralliens, elle a indiqué que les échanges basés sur le web entre des pairs, sont efficaces pour développer l'expertise et tirer des leçons des échecs. Elle a noté la nécessité d'aider les organisations à acquérir des agilités, entre autres, en gestion financière et en rédaction de propositions.

Narmoko Prasmadji, du Secrétariat de l'Initiative du Triangle de Corail (ITC) sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire, a déclaré que la région du Triangle de corail, parfois appelé l'«Amazone des mers», est l'une des régions les plus riches de la biodiversité marine, mais qui est confrontée à des menaces de la surpêche et de la pêche INN, des changements climatiques et de la pollution de sources terrestres. Notant l'important soutien pour l'ITC, il a présenté son travail sur le renforcement des capacités visant à améliorer et à renforcer la base de connaissances pour la protection des ressources marines et côtières dans la région.

Discussion: Les participants ont posé un certain nombre de questions qui sont restées sans réponse, faute de temps: l'ARGENTINE a demandé des éclaircissements sur le financement des aires protégées, et une clarification sur les méthodes de gestion fondées sur le droit, et l'OMM a voulu savoir si les pays enclavés, traversés par des rivières qui polluent l'océan ont été impliqués dans les questions relatives aux océans, et si ces pays ont accès à des ressources marines au-delà de la juridiction nationale.

Le BRESIL, l'ARGENTINE, l'INDE et la CHINE ont parlé de leurs expériences en matière de renforcement des capacités Sud-Sud. Le BRESIL a appelé à un inventaire global des besoins des Etats en matière de renforcement des capacités. L'INDE a appelé à une base de données de la DOALOS pour l'appariement des partenaires de renforcement des capacités en fonction des disponibilités des ressources, des besoins et des domaines d'intérêt. Le MEXIQUE a suggéré des données de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les fonds marins et des ressources au-delà de zones de juridiction nationale. La NORVEGE a souligné le rapport de «Observed Best Practices» du Conseil de l'Arctique. Le Conseil de Défense des Ressources naturelles a suggéré une évaluation à l'ICP-12, des progrès réalisés sur les engagements pris à Rio et à Johannesburg.

DANS LES COULOIRS

Le mercredi, les participants ont continué à suivre les discussions de groupe, et un délégué a commenté que, pour le troisième jour d'une réunion, «il n'y a pas encore eu grand chose». Pourtant, l'après-midi, dans la Salle de conférence N0 1, le sujet débattu a fait grimper la température, au sens propre et au sens figuré, les deux climatiseurs étant tombés en panne, ce qui a obligé les délégués à migrer vers la salle de conférence No 3 pour se mettre à l'abri de la chaleur étouffante. Une salle surchauffée peut paraître cependant convenir à la situation, puisque l'on s'attend à ce que les discussions de jeudi sur le choix des thèmes des futures sessions du Processus consultatif soient les plus chaudes de la semaine. Un délégué a qualifié le thème du changement climatique «d'éléphant dans la pièce», mais ce sujet peut ne pas être abordé avant un certain temps, les autres thèmes tels que la sécurité alimentaire, la pollution marine, la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, Rio+20, le réchauffement et l'acidification des océans, le bruit sous-marin et même le respect des dispositions de la CNUDM sur la conservation des ressources marines vivantes, ont aussi leurs partisans.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ICP-11: JEUDI 24 JUIN 2010

Le jeudi, les délégués à la onzième session du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à tous (Processus consultatif ou ICP-11) se sont réunis de nouveau dans un groupe de discussion sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines.

Dans la matinée, les conférenciers de la session de mercredi sur les nouvelles approches, meilleures pratiques et possibilités d'amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer ont pu répondre aux questions qui étaient restées en suspens la veille, et les délégués ont fait des observations supplémentaires. Il s'est tenu ensuite une session plénière avec un échange de vues général, une présentation sur la coopération et la coordination inter institutions, et une discussion sur les questions qui pourraient retenir l'attention lors des futurs travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette discussion s'est poursuivie dans l'après-midi, et a été suivie d'un débat sur la procédure de sélection des sujets et des experts, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée Générale.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES DE LA MER

NOUVELLES APPROCHES, MEILLEURES PRATIQUES ET POSSIBILITES D'AMELIORATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER: Discussion: En réponse aux questions de la session de mercredi, Raphaël Lotilla, directeur exécutif de PEMSEA, a déclaré que les efforts de PEMSEA pour impliquer les pays sans littoral procèdent de la focalisation sur la gestion transfrontière et intégrée des bassins fluviaux. Au sujet de l'utilisation des fonds d'affectation spéciale existants pour la création des aires marines protégées (AMP), Imen Meliane, de The Nature Conservancy, a indiqué qu'il peut être plus facile de canaliser et de mobiliser des fonds en utilisant des initiatives et des approches régionales, et a souligné le «défi des Caraïbes». A propos d'une approche de gestion de la pêche fondée sur le droit, elle a expliqué les moyens par lesquels elle fournit des incitations économiques aux participants à la pêche pour assurer la viabilité à long terme. Narmoko Prasmadji, de l'Initiative du Triangle de Corail (ITC), a souligné que le partage d'idées, d'informations et de compétences doit être la première priorité pour ceux de la région de l'ITC.

La NOUVELLE-ZELANDE a appuyé la nécessité de combler les lacunes entre les besoins en matière de renforcement des capacités et les possibilités, soulignant qu'il faudrait mettre l'accent sur les possibilités existantes. La BOLIVIE a déclaré que le renforcement des capacités nationales aura un effet multiplicateur s'agissant de la gestion des océans, et un impact direct sur les pays enclavés en développement. Le NIGERIA a parlé des obstacles à la réussite du renforcement des capacités,

notamment l'absence de participation des bénéficiaires aux priorités des bailleurs de fonds, et de programmes pouvant répondre à de nouveaux problèmes à long terme. La MALAISIE a mis en relief les avantages du renforcement des capacités dans le cadre de l'ITC. La THAILANDE a parlé des projets réussis qui utilisent la gestion basée sur les zones côtières et sur l'écosystème.

SÉANCE PLÉNIÈRE

ECHANGE DE VUES GENERAL: L'ambassadeur Paul Badji (Sénégal), le co-président, a ouvert la séance pour une reprise d'échange de vues général.

Le représentant de l'ISLANDE a souligné l'importance de la pêche et de l'aquaculture pour les pays en développement et a noté les préoccupations liées à la durabilité de l'aquaculture. Il a proposé de nouvelles discussions sur l'analyse des données fiables de la pêche et de meilleurs moyens pour contrôler l'état des stocks. Au sujet de l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités, la MAURITANIE a rappelé que son littoral abrite une grande variété de pêche et d'activités d'exploration offshore, a exhorté la coopération entre les pays de l'Afrique du Nord-Ouest pour promouvoir la protection du littoral, et a appelé à des possibilités de formation.

Le représentant de l'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE a présenté les défis à relever dans la mer Méditerranée en ce qui a trait au libre accès à la haute mer, notamment, la voie maritime achalandée, la surpêche et les sources terrestres de la pollution, et a recommandé la mise en place de mécanismes pour prévenir les éco-catastrophes. Le représentant de l'AFRIQUE DU SUD a noté l'adoption de la loi sur la gestion intégrée des zones côtières, mais a exhorté la coopération régionale et l'assistance pour la mise en œuvre de cet instrument juridique. Il a appelé au renforcement des capacités, entre autres sur: les effets du changement climatique sur les océans, les PAM et la pêche INN.

La THAILANDE a déclaré que le renforcement des capacités doit être amélioré par le biais d'une coordination entre les niveaux international, régional et national, en particulier dans des domaines tels que: la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes, la pêche INN; l'évaluation des espèces hautement migratoires; et application de l'Article 76 de la Convention.

L'UICN a parlé des processus complémentaires internationaux visant à améliorer la base de connaissances de la gestion des océans, y compris: l'accord de Busan de juin 2010, qui a soutenu une plate-forme pour renforcer l'interface science-politique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité; et l'Initiative globale sur la biodiversité des océans, qui développe des capacités pour l'identification et la gestion des aires écologiquement importantes.

Le représentant de l'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI) a souligné que son travail est essentiel pour le commerce maritime et a présenté son approche par étapes pour aider les pays à répondre aux exigences fixées par la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Il a indiqué que l'OHI travaille avec d'autres organisations internationales, telles que

l'Organisation maritime internationale, afin de maximiser la coordination des activités de renforcement des capacités. Le Conseil de défense des ressources naturelles (NRDCO) a souligné les effets délétères de la pollution marine, en particulier, le bruit sous marin. Notant un exemple de la Trinité-et-Tobago, elle a mis en relief le lien entre les levés sismiques et les prises de poissons en déclin, et a souligné les conséquences pour les communautés locales.

LE BUREAU INTERNATIONAL DES CONTENEURS a souligné que près de 80% du commerce mondial est basé sur l'océan et a parlé de son travail consistant superviser l'enregistrement des conteneurs, comme indiqué dans l'Annexe I de la Convention douanière de 1972 relative aux conteneurs. Il a indiqué que son travail améliore la portée, l'efficacité et la sécurité du commerce, mais que la sensibilisation et un meilleur respect sont encore nécessaires pour les exigences d'enregistrement des conteneurs. L'INDONÉSIE a appuyé les appels pour une base de données pour appier les programmes de renforcement des capacités aux besoins des pays et a déclaré que les obstacles de longue date doivent être surmontés, tels que le transfert de technologie. Il a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud, et a noté que la coopération régionale avec l'AUSTRALIE sur l'évaluation des stocks a permis d'améliorer les ressources humaines et les capacités institutionnelles

COOPERATION ET COORDINATION

INTERAGENCES. Présentation : Andrew Hudson, ONU-Océans, a fait le point des activités des membres de l'ONU-Océans, notamment: des progrès sur l'utilisation des systèmes biogéographiques et des critères pour l'identification des zones marines nécessitant une protection conformément à la Décision IX/20 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le travail du GESAMP sur la pollution côtière, le microplastique, les bioamplifications et les top prédateurs; la nécessité d'une nouvelle aide financière à l'ONU-Atlas; et la relocation du site Web de l'ONU-Océans dans le domaine de la FAO. Il a également noté les activités de renforcement des capacités par les membres d'ONU-Océans, telles que: les programmes de la CDB sur les PMA, y compris, les ateliers, les outils d'apprentissage en ligne; et la formation par la FAO sur la gestion de la pêche.

QUESTIONS SUSCEPTIBLES DE RETENIR

L'ATTENTION LORS DES FUTURS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES SUR LE DOMAINE DES AFFAIRES MARTIMES ET DU DROIT DE LA MER : Le co-président, l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle Zélande) a invité les délégués à examiner la liste simplifiée des questions susceptibles de retenir l'attention lors des futurs travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies préparées par les co-présidents, ou à proposer à d'autres sujets

Le YÉMEN, au nom du G-77/Chine, appuyé par le BRESIL, l'ARGENTINE et les ETATS-UNIS, a suggéré l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du chapitre relatif aux océans, du Sommet mondial sur le développement durable, car cela constituerait une contribution précieuse au processus de la Rio +20. La représentante du MEXIQUE a proposé la responsabilité pour les dommages à la diversité biologique marine en vertu de la partie XII de la Convention sur la protection de l'environnement marin, en particulier l'Article 208 sur la pollution résultant des activités relatives aux fonds marins relevant de la juridiction nationale. Elle a souligné que le déversement du pétrole dans le golfe du Mexique renforce la nécessité de discuter de ce sujet.

L'Espagne, au nom de l'UE, a proposé que les questions qui n'ont pas encore été abordées par ce forum, telles que: les approches de gestion intégrée, y compris l'approche fondée sur l'écosystème; la réduction au minimum de la pollution; et les outils d'évaluation de l'impact environnemental. L'AUSTRALIE a suggéré des approches de gestion intégrée pour la lutte contre la pollution, y compris les sources terrestres de pollution, qui peuvent avoir des impacts sur la pêche et l'aquaculture.

Le représentant de l'UICN a exprimé leur intérêt à examiner le rôle de l'évaluation environnementale préalable dans la conservation et la gestion des océans, ainsi que les activités humaines qui affectent l'environnement marin. Il a déclaré que les futurs travaux de l'Assemblée générale accorderont plus d'importance aux approches écosystémiques de l'adaptation aux, et à l'atténuation des effets du changement climatique sur les océans et les côtes.

La NOUVELLE ZELANDE a souligné la question de la pollution marine comme un sujet devant faire l'objet d'une attention particulière. L'ARGENTINE s'est opposée à l'examen par le Processus consultatif, des questions traitées dans le cadre

de différents forums, notamment les changements climatiques. Le représentant des ETATS-UNIS a souligné l'importance de tous les sujets figurant dans la liste simplifiée et a indiqué que son pays attend avec intérêt les discussions à venir.

PROCEDURE DE SELECTION DES SUJETS ET DES EXPERTS, DE FAÇON A FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: Le co-président MacKay a présenté l'ordre du jour, et résumé la discussion de l'année passée sur la question (A/64/131), y compris, notamment, la nécessité pour le processus de: contribuer au développement durable de manière transparente, informelle et inclusive; se concentrer sur les sujets, à condition qu'ils soient importants; établir la priorité des questions à traiter et les identifier précocement; diffuser les documents d'information et de conception relatifs au sujet, et ne pas éviter la discussion de sujets débattus dans d'autres instances.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a suggéré que les thèmes proposés pour les prochaines réunions de l'ICP soient fondés sur un document de conception, qui, entre autres, seraient conformes à la Convention et à l'Action 21; évitent la création de nouvelles institutions, ainsi que la duplication et le chevauchement des négociations auxquels l'on assiste dans d'autres instances, et se fondent sur les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Le MEXIQUE, appuyé par la MAURITANIE et le TOGO, a proposé la participation d'experts de toutes les régions du monde. Elle a également demandé un mécanisme plus efficace et plus rapide pour la participation d'experts des pays en développement, et a appelé à des notifications précoces et à des échéances plus strictes. En réponse, le coprésident MacKay a indiqué qu'une date limite précoce a été imposée cette année, mais que des exceptions ont dû être introduites en raison de l'absence de propositions avant la fin du délai, notant qu'une approche un peu plus rigide peut être utilisée.

Le CHILI a appuyé le G-77/Chine, mais a également proposé l'analyse de: la mise en œuvre des instruments internationaux en vigueur; la pêche INN et les mesures de conservation qui peuvent être adoptées par les États; les études sur la préservation de l'environnement marin, en particulier sur la sécurité maritime et la responsabilité des États du pavillon dans toutes les zones marines. L'Espagne, au nom de l'UE, a souligné que les nouveaux sujets proposés doivent être soumis longtemps à l'avance afin d'améliorer la transparence du processus, et accompagnés des documents d'information à l'appui des propositions.

Le représentant de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-est a déclaré que l'Assemblée générale des Nations Unies s'est trop focalisée sur la pêche, et a noté que les États n'ont pas besoin de résolutions pour s'acquitter des obligations prévues par les conventions internationales. Il a ajouté que les discussions régionales et locales ont une meilleure chance de promouvoir une pêche durable.

Le co-président MacKay a clos l'ordre du jour, en précisant que les délégués se réuniront de nouveau en séance plénière à 11 heures le vendredi pour examiner le rapport de synthèse des coprésidents sur les domaines où un consensus naturel a été atteint. Il a souligné que le rapport est destiné à des fins de référence uniquement et ne constitue pas un compte rendu des débats.

DANS LES COULOIRS

Jeudi, les délégués ont regagné une Salle de Conférence No 1 où la température était devenue plus fraîche pour conclure les discussions de groupe. Ils se sont ensuite penchés sur les points chauds prévus de la semaine: la sélection des sujets pour l'ICP-12 et la proposition d'une procédure pour la sélection des sujets et des conférenciers. Les organisateurs avaient prévu du temps pour que les idées soient discutées et reprises dans un sens comme dans l'autre jusqu'à vendredi matin, un peu à l'image du match récent entre John Isner et Nicolas Mahut, lors des simples de Wimbledon qui s'est déployé sur plusieurs jours, mais à la surprise de certains, peu de désaccord ont apparus sur les thèmes ou sur les procédures proposées, et la séance a été levée deux heures plus tôt. De nombreuses délégations ont en effet demandé du temps supplémentaire pour évaluer les propositions, et quelques uns pensent qu'il y aura plus de discussion à l'Assemblée générale en automne prochain.

SYNTHÈSE ET ANALYSE DU BNE: Le numéro du Bulletin des Négociations de la Terre consacré à la synthèse et analyse de l'ICP-11 sera disponible en ligne à partir du lundi 28 juin 2010 à: <http://www.iisd.ca/oceans/icp11/>

COMPTE RENDU DE LA ONZIÈME RÉUNION DU PROCESSUS CONSULTATIF NON OFFICIEL OUVERT À TOUS SUR LES OCÉANS ET LE DROIT DE LA MER: 21-25 JUIN 2010

La onzième réunion du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus consultatif ou ICP-11) s'est tenue du 21 au 25 juin 2010, au siège des Nations Unies à New York. Plus de 300 personnes, représentant les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les institutions universitaires, ont assisté à la réunion.

Les délégués se sont réunis en séances plénières tout au long de la semaine pour discuter de leurs vues concernant le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines; de la coopération et de la coordination inter agences; des questions qui pourraient retenir l'attention de l'Assemblée générale lors de ses futurs travaux sur les affaires maritimes et le droit de la mer; de la procédure pour sélectionner les sujets et les experts invités, de manière à faciliter les travaux de l'Assemblée générale; et des conclusions de la réunion. En outre, un groupe de discussion s'est tenu pour débattre du thème du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines.

Un résumé des débats de l'ICP-11, a été préparé jeudi soir par les coprésidents, l'Ambassadeur Paul Badji (Sénégal) et l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle Zélande), et distribué vendredi matin pour examen en séance plénière. Le coprésident Paul Badji a indiqué que le résumé est destiné à des fins de référence uniquement et reflète un "consensus naturel" qui s'est dégagé des débats en plénière et dans le groupe de discussion. À l'issue de son examen paragraphe par paragraphe, le rapport a été accepté et sera soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa 65^e session sous le point de l'ordre du jour "Océans et droit de la mer".

BREF HISTORIQUE DU DROIT DE LA MER ET DU PROCESSUS CONSULTATIF

Le 1^{er} novembre 1967, l'Ambassadeur de Malte auprès des Nations Unies, Arvid Pardo, a demandé aux pays du monde entier de procéder à la reconnaissance du conflit menaçant qui risque de dévaster les océans. Dans le discours qu'il a adressé à l'Assemblée générale de l'ONU, il a appelé à la mise en place d'un «régime international efficace régissant les fonds marins et océaniques situés au-delà de la juridiction nationale

DANS CE NUMÉRO

Bref Historique du Droit de la Mer et du Processus Consultatif	1
Compte Rendu de l'ICP-11	2
Groupe de Discussion sur le Renforcement des Capacités dans le Domaine des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer, y Compris les Sciences Marines	3
Échange de Vues Général sur le Renforcement des Capacités dans le Domaine des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer, y Compris les Sciences Marines	6
Coopération et Coordination Inter Agences	7
Questions Susceptibles de Retenir l'Attention de l'Assemblée Générale dans ses Futurs Travaux sur les Affaires Maritimes et le Droit de la Mer	7
Procédure pour Sélectionner les Sujets et les Experts Invités, de Manière à Faciliter les Travaux de l'Assemblée Générale	7
Examen du Résultat de la Réunion	8
Séance Plénière de Clôture	8
Brève Analyse de l'ICP-11	8
Réunions à Venir	10
Glossaire	11

clairement définie». Le discours a mis en route un processus qui s'est poursuivi pendant 15 ans et qui a vu la création du Comité des Nations Unies sur les Fonds Marins, la signature d'un traité interdisant les armes nucléaires sur le fond des mers, l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une déclaration proclamant que toutes les ressources marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale sont un patrimoine commun de l'humanité, et la convocation de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain. C'était là quelques-uns des facteurs qui ont mené à la convocation de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, durant laquelle la Convention sur le Droit de la Mer (CNUDM) a été adoptée.

CNUDM: Ouverte à la signature le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la CNUDM établit les droits et les obligations des États dans les domaines de l'utilisation des océans et de leurs ressources et de la protection des milieux marin et côtier. La Convention, qui est entrée en vigueur le 16 novembre 1994, a été complétée par l'Accord de 1994 sur l'Exploitation Minière des fonds marins, et par l'Accord de 1995 sur l'Application des Dispositions de la CNUDM touchant à la Conservation et la Gestion des Stocks de Poissons Chevauchants et des Stocks de Poissons Grands Migrateurs (ANUSP).

RESOLUTION 54/33 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: Le 24 novembre 1999, l'Assemblée Générale a adopté la Résolution 54/33, portant sur les résultats de l'évaluation entreprise par la Commission du Développement Durable, à sa septième session, sur le thème des «Océans et des mers». Dans cette Résolution, l'Assemblée générale a établi un processus consultatif non officiel ouvert à tous, en vue de faciliter l'évaluation annuelle des développements survenus dans les affaires marines. L'Assemblée générale y a également décidé que le Processus consultatif se réunirait à New York et procéderait à l'examen du rapport annuel du Secrétaire Général sur les océans et le droit de la mer, et a suggéré un certain nombre de thèmes particuliers à examiner par l'Assemblée générale, avec un accent placé sur la détermination des domaines dans lesquels la coordination et la coopération intergouvernementales et inter agences devraient être améliorées. La Résolution a établi, en outre, le cadre dans lequel les réunions du Processus consultatif seraient organisées et a décidé que l'Assemblée générale procéderait à une évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif, à sa 57^{ème} session.

ICP-1 à 3: Les trois premières réunions du Processus consultatif ont déterminé les thèmes à suggérer et les éléments à proposer à l'Assemblée générale, et ont mis en exergue les questions susceptibles de retenir son attention lors de ses travaux futurs. La première réunion du Processus consultatif (30 mai - 2 juin 2000) a tenu des groupes de discussion consacrés aux pêches et aux effets de la pollution et de la dégradation du milieu marin. La deuxième réunion (7 - 11 mai 2001) s'est focalisée sur la science et la technologie marines, et la coordination et la coopération dans la lutte contre la piraterie et le vol à main armée, en mer. La troisième réunion (8 - 15 avril 2002) a tenu des groupes de discussion sur la protection et la préservation de

l'environnement marin, sur le renforcement des capacités, sur la coopération et la coordination régionales, et la gestion intégrée des océans.

RESOLUTION 57/141 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 12 décembre 2002, la 57^e session de l'Assemblée générale a adopté la Résolution 57/141 sur «les Océans et le droit de la mer». L'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le travail du Processus consultatif, a prorogé ce dernier pour une période supplémentaire de trois ans et a décidé de procéder à l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité du Processus consultatif, à sa 60^e session.

ICP-4 et 5: La quatrième réunion du Processus consultatif (2-6 juin 2003), a adopté les recommandations sur la sécurité de la navigation, la protection des écosystèmes marins vulnérables et la coopération et la coordination sur les questions marines. La cinquième réunion (7-11 juin 2004) a adopté des recommandations appelant à de nouvelles utilisations durables des océans, y compris la conservation et la gestion de la diversité biologique des fonds marins dans les régions au-delà des lignes de juridiction nationale.

ICP-6: La sixième réunion du Processus consultatif (6-10 juin 2005) a adopté des recommandations sur les pêcheries et leur contribution au développement durable, et a examiné la question des débris marins.

ICP-7: La septième réunion (12-16 juin 2006) a renforcé la compréhension de la gestion fondée sur l'écosystème et a adopté des recommandations sur les approches écosystémiques et les océans.

ICP-8: La huitième réunion (25-29 juin 2007) a porté sur des questions spécifiquement liées aux ressources génétiques marines. Les délégués n'ont pas pu parvenir à un accord sur un texte clé sur un régime juridique pertinent pour les ressources génétiques marines dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et, par conséquent, aucune recommandation n'a été adoptée. Toutefois, un rapport de synthèse des coprésidents a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

ICP-9: La neuvième réunion (23-27 juin 2008) a adopté des recommandations sur la nécessité de la sûreté et de la sécurité maritimes dans la promotion des piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

ICP-10: La dixième réunion (17-19 juin 2009) a conduit à un rapport de synthèse des coprésidents récapitulant les résultats de ses discussions sur la mise en œuvre des conclusions du Processus consultatif, y compris une évaluation de ses réalisations et lacunes au cours de ses neuf premières années, qui a été transmis à l'Assemblée générale pour examen.

COMPTE RENDU DE L'ICP-11

Le lundi 21 juin 2010, Thomas Stelzer, Secrétaire général adjoint à la Coordination politique et aux Affaires inter agence, Département des Affaires économiques et sociales, a ouvert la onzième réunion du Processus consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer, en soulignant l'importance du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du développement durable, y compris sa capacité à: permettre aux États de mettre efficacement en

œuvre la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM); améliorer les capacités des pays en développement à honorer les engagements dans le cadre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; développer la capacité scientifique et technique marine des pays en développement; et promouvoir la coopération entre les parties prenantes.

Le coprésident, l'Ambassadeur Palu Badji (Sénégal), a souligné le "nouveau départ" de l'ICP-11 qui intervient à la suite de l'ICP-10 où les participants ont procédé à un bilan des réalisations du Processus consultatif jusque-là. Il a exprimé l'espoir que la réunion serait une réussite et a appelé les parties à une reconstitution suffisante du Fonds d'affectation spéciale.

Le coprésident, l'Ambassadeur Don MacKay (Nouvelle Zélande), a souligné que le renforcement des capacités est au cœur des facultés de tous les États à tirer pleinement parti de la Convention, et est fondamental pour la mise en œuvre intégrale de la Convention par les États occidentaux et les États en développement. Il a appelé à une discussion interactive.

Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux Affaires juridiques et Conseillère juridique auprès des Nations Unies, a souligné: l'importance du renforcement des capacités pour aider les États dans l'application de la Convention; que les résultats des activités de renforcement des capacités révèlent l'absence d'une évaluation complète des besoins; et son espoir de voir l'ICP-11 aboutir à une compréhension commune des besoins en matière de renforcement des capacités, et identifier les perspectives et les moyens possibles pour aller de l'avant.

Le coprésident MacKay a présenté l'ordre du jour de la réunion (A/AC.259/L.11) qui a été adopté sans amendement.

GRUPE DE DISCUSSION SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

Le groupe de discussions sur le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines, s'est réuni les lundi, mardi, mercredi et jeudi. Le groupe s'est organisé autour des quatre axes suivants: évaluation de la nécessité du renforcement des capacités; vue d'ensemble des initiatives et activités de renforcement des capacités; obstacles à un renforcement des capacités efficace; et nouvelles approches, meilleures pratiques et perspectives d'amélioration du renforcement des capacités. La discussion a également porté sur le transfert des technologies marines.

ÉVALUATION DE LA NÉCESSITÉ DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES: Le lundi après-midi, Phillip Saunders, de l'Université de Dalhousie, a présenté l'histoire juridique du renforcement des capacités dans le droit de la mer, notant qu'il était inhérent et justifié dans le "grand marchandage" de la Convention tout comme il était vital pour, entre autres, la mise en œuvre effective de la Convention et le partage équitable des avantages résultant de l'utilisation des océans. Il a souligné les progrès accomplis dans le domaine

du renforcement des capacités tel que démontré par le rapport du Secrétaire Général (A/65/69), et a conclu en soulignant l'importance perpétuelle des mécanismes financiers spécialisés et de l'assistance "soft" en matière de capacité.

Åsmund Bjordal, de l'Institut norvégien des sciences de la mer, a déclaré que les quatre piliers de la gestion durable des pêches sont: la science, la législation liée aux pêches, le contrôle des activités de pêche, et la sanction des violations. Il a ensuite présenté le programme Nansen de Norvège sur le renforcement de la base des connaissances pour, et la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche maritime dans les pays en développement.

Su'a N. F. Tanielu, Directeur général, Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique, a fait un exposé sur les perspectives des Petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique dans le domaine du renforcement des capacités, en soulignant les prises importantes de thon par des flottes de pêche hauturières à l'intérieur des zones économiques exclusives (ZEE) des PEID du Pacifique, et la nécessité de plus de capacités et de ressources dans la région. Il a déclaré que le Fonds d'assistance créé en vertu de la Partie VII de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP) aide au renforcement des capacités pour la conservation, la gestion, et le développement des pêches, et facilite la participation aux pêches en haute mer.

Le mardi matin, Germain Michel Ranjoanina, Ministère des Affaires Étrangères de Madagascar, a présenté le processus de remaniement du code maritime de ce pays, en notant qu'une évaluation de ses chapitres a révélé un écart entre la législation et son application, dû sans doute à un manque de: ressources techniques et financières; coordination des activités en haute mer; volonté politique; et de connaissance suffisante des instruments juridiques existants.

Fabiola Jiménez Morán Sotomayor, du Secrétariat aux Relations extérieures du Mexique, a présenté un exposé au nom de Galo Carrera, Commission des Limites du plateau continental (CLPC), et de Rebeca Navarro de PEMEX, sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Article 76 de la Convention. Elle a déclaré que le tracé des limites extérieures du plateau continental conformément à l'Article 76 est techniquement complexe et coûteux pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Sotomayor a souligné que des cours de formation, des conseils par la CLPC, et l'assistance aux États par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de la CLPC, ont été organisés, mais nécessitent encore d'être étendus.

Peter Gilruth, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a déclaré que le PNUE utilise la science pour relever les grands défis océaniques; et a discuté des enseignements tirés des activités de renforcement des capacités du PNUE, notamment: le travail du Programme pour les Mers Régionales dans le cadre du renforcement des capacités pour la gestion fondée sur l'écosystème; l'adaptation au changement climatique et la planification spatiale maritime; et l'accès en ligne au programme de Recherche sur l'Environnement, qui donne aux pays en développement l'accès à la recherche en

science de l'environnement. Il a souligné que les fonctions intersectorielles constituent les principaux domaines nécessitant le renforcement des capacités.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués ont abordé, entre autres:

- la qualité médiocre de certaines statistiques des pêches;
- la comparaison de la mise en œuvre par les pays, du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, considérée comme un exercice de renforcement des capacités;
- les mécanismes qu'utilisent les bailleurs de fonds pour déterminer la nécessité des programmes de renforcement des capacités et des partenariats, et l'importance d'adapter les programmes aux besoins des pays;
- l'augmentation des contributions au Fonds créé en vertu du Chapitre VII de l'ANUSP;
- l'amélioration de l'accès des organisations des pêches des pays en développement aux prises dans leurs ZEE et en haute mer, par le truchement du renforcement des capacités en matière de pêche nationale;
- le renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays en développement à établir les limites de leur juridiction;
- les barrières que peut créer, pour les plus petits pays, la prise de décision fondée sur des données scientifiques;
- les implications du droit de propriété intellectuelle international et national pour le transfert des technologies;
- le renforcement des dispositions de l'État du pavillon adoptées par certaines Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP);
- les appels pour une base de données pour la compilation des programmes d'aide et des besoins en matière de renforcement des capacités; et
- les défis de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la gestion durable de la pêche et le manque de capacité pour la surveillance des ZEE.

Un résumé plus détaillé de ces présentations et des discussions est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2561f.html> et <http://www.iisd.ca/vol25/enb2562f.html>

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES ET LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES:

Le mardi, Juan Carlos Martín Fragueiro, du Ministère de l'environnement, du milieu rural et marin d'Espagne, a présenté la stratégie de son pays pour la coopération et la coordination des affaires maritimes. Fragueiro a indiqué que les stratégies futures seront axées sur, entre autres, la co-responsabilité des pays en développement et la collaboration pour une meilleure utilisation des rares ressources économiques.

Mitsuyuki Unno, de la Nippon Foundation, a présenté un exposé sur les programmes de la Fondation concernant le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes. Il a souligné que grâce à des partenariats de collaboration, la Fondation a développé des connexions entre les

disciplines et les organisations, et a souligné l'importance du Programme de bourses Nations Unies/Nippon Foundation qui a attribué 60 bourses à des particuliers originaires de 43 États.

Serguei Tarassenko, Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS), a présenté les activités de renforcement des capacités de la DOALOS, y compris la gestion des fonds d'affectation spéciale tels que le Fonds d'affectation spéciale de la CLPC; les programmes de bourses, tels que le Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial Fellowship sur le droit de la mer, qui aide les étudiants à approfondir leur connaissance de la CNUDM; et les activités de formation.

Haiwen Zhang, de l'Institut chinois des affaires maritimes, a parlé des activités de renforcement des capacités de la Chine, en mettant l'accent sur la coopération Sud-Sud et l'amélioration des échanges d'information, avant de présenter un aperçu de la structure de la gestion marine. À propos de l'amélioration du renforcement des capacités, elle a souligné la nécessité: de davantage de connaissance des océans et de la gestion marine; des technologies, des équipements et de l'instrumentation appropriés; et une amélioration des ressources humaines et financières.

Ehrlich Desa, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI), a fait un exposé sur le développement des capacités des États membres dans le domaine des sciences et de l'observation marines. Il a souligné que le renforcement des capacités des États membres de la COI est une question transversale dont l'objectif à long terme est d'améliorer la gouvernance des océans grâce à une science rationnelle et à son interface avec les décideurs. Desa a recommandé que la gouvernance des mers fondée sur la science doit entre autres: répondre aux priorités nationales, autonomiser les instituts nationaux, et impliquer la société civile.

Nii Odunton, Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), a présenté le Fonds de dotation de l'Autorité, qui soutient la participation des scientifiques des pays en développement aux programmes, activités et initiatives pertinents.

Marcel Kroese, du Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche (IMCS), a mis en relief les impacts économiques, sociaux et écologiques de la pêche INN. Il a indiqué que le réseau est une initiative volontaire qui fournit un mécanisme efficace et non bureaucratique pour la coopération dans le domaine de la pêche INN, tel que la fourniture de l'appui analytique pour identifier les navires impliqués dans la pêche INN.

Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués ont abordé, entre autres:

- la manière d'adapter la formation dispensée par les États développés aux réalités des États en développement;
- les procédures de demande de bourses et la proportion d'anciens boursiers qui étaient des fonctionnaires;
- les conditions d'éligibilité au financement du Fonds créé en vertu du Chapitre VII de l'ANUSP;

- les moyens de collaboration avec les pays en développement pour déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités;
- le rôle approprié de la science dans la prise de décision;
- le renforcement des capacités institutionnelles au lieu de la formation d'experts individuels;
- la définition de la pêche INN et la manière dont le réseau de l'IMCS facilite l'échange d'informations et optimise les efforts de surveillance; et
- le transfert des technologies.

Un résumé plus détaillé de ces présentations et des discussions est disponible à : <http://www.iisd.ca/vol25/enb2562f.html>

OBSTACLES À LA RÉALISATION D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EFFICACE DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES ET LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES:

Le mercredi matin, Cristelle Pratt, de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, a fait une présentation sur la recherche, le développement et la gestion des ressources non-vivantes dans la Région des îles du Pacifique. Elle a souligné les besoins de la région pour, entre autres, des institutions, des scientifiques et des experts du milieu marin, ainsi que des navires de recherche, et a proposé d'appliquer les enseignements de la coopération dans le domaine des pêches, à la gouvernance des ressources non vivantes.

Alfa Lebga, Ministère des travaux publics et des transports du Togo, a parlé de la mise en œuvre par le Togo, de la CNUDM et des défis posés aux plans pour la poursuite de la mise en œuvre; il a mis en relief les besoins en centres de recherche marine.

Kazuhiro Kitazawa, de la Japan Agency for Marine-Earth Science and Technology (JAMSTEC), a parlé de l'importance du renforcement des capacités pour les sciences marines et la mise en œuvre de la Convention; de la nécessité de combler les lacunes dans les connaissances scientifiques et la technologie; et de résoudre le problème du transfert des technologies par le biais des critères de l'UNESCO/COI.

Le mercredi après-midi, Andrew Hudson, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a discuté des défis posés par les projets du Portefeuille Eaux Internationales, avec un accent particulier sur les défis liés à la politique, les cadres institutionnels et juridiques; le financement; la communication et la sensibilisation; la formation et les outils de renforcement des capacités; et l'avenir.

Tumi Tómasson, du Programme de formation en matière de pêche de l'Université des Nations Unies (UNU-FTP), a souligné les changements importants survenus dans le secteur des pêches, et discuté des expériences de l'UNU-FTP qui a formé 205 stagiaires de 40 pays. Il a souligné la nécessité entre autres, de renforcer les capacités individuelles et collectives pour la coopération au développement et la traduction effective de la connaissance scientifique en actions de gestion.

Dans la discussion qui a suivi, les délégués ont abordé entre autres:

- la relation entre les PEID et le secteur privé dans l'exploitation minière des grands fonds marins;
- les lignes directrices de l'UNESCO/COI;
- les questions de brevets;
- l'approche écosystémique;
- les programmes de renforcement des capacités existants;
- la recherche en politique et projets d'éducation; et
- le travail de François Bailet, conseiller auprès du Programme de Formation Nations Unies/Nippon Foundation.

Un résumé plus détaillé de ces présentations et de la discussion est disponible à : <http://www.iisd.ca/vol25/enb2563f.html>

NOUVELLES APPROCHES, MEILLEURES PRATIQUES ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER:

Le mercredi après-midi, Raphaël Lotilla, Directeur exécutif de Partenariats pour la gestion environnementale des mers d'Asie Orientale (PEMSEA), a présenté les programmes régionaux de renforcement des capacités et de développement d'outils de PEMSEA, en soulignant l'importance des partenariats entre les pays parties et les pays non-parties.

Imèn Meliane, de Conservation de la Nature, a mis l'accent sur l'importance du renforcement des capacités pour les activités des ONG, telles que la formation et l'amélioration des fondements scientifiques de la prise de décision. Elle a indiqué que les échanges entre les pairs axés sur le web constituent des outils efficaces, et souligné la nécessité d'aider les organisations à acquérir des capacités, entre autres, en gestion financière et en rédaction des propositions.

Narmoko Prasmadji, du Secrétariat de l'Initiative du Triangle de corail sur les récifs coralliens, la *pêche et la sécurité alimentaire* (ITC), a parlé de la biodiversité marine de la région du Triangle de corail, parfois appelé l'"Amazone des mers", des menaces auxquels il est confronté, et du travail de l'ITC visant à améliorer et à renforcer la base des connaissances pour la protection des ressources de la région.

Dans la discussion qui a suivi, les délégués ont abordé, entre autres:

- le financement des aires marines protégées (AMP);
- l'approche de la pêche fondée sur le droit;
- l'implication des pays enclavés dans les questions marines;
- l'absence d'inventaire global des besoins en matière de renforcement des capacités;
- les suggestions pour un centre d'échange de la DOALOS pour établir des appariements entre partenaires du renforcement des capacités; et
- le besoin du renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Un résumé plus détaillé de ces présentations et de la discussion est disponible à : <http://www.iisd.ca/vol25/enb2563f.html> et <http://www.iisd.ca/vol25/enb2564f.html>

ÉCHANGE DE VUES GÉNÉRAL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DES AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER, Y COMPRIS LES SCIENCES MARINES

Le lundi matin, le coprésident Badji a présenté l'ordre du jour et a donné la parole aux participants pour un échange de vues général, point qui était également abordé en séance plénière le jeudi et le vendredi.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a appelé à des discussions approfondies à l'ICP-11, qui reflètent les perspectives des pays en développement, en particulier en ce qui a trait à la nécessité de renforcer les capacités conformément à l'Article 76 de la Convention sur le tracé des limites extérieures du plateau continental. Le délégué de l'Australie, au nom du Forum des Îles du Pacifique, appuyé par Palau, a déclaré que le renforcement ciblé des capacités nationales est vital pour les PEID. Il a appelé au renforcement des capacités pour mettre en œuvre le suivi, le contrôle et la surveillance dans la lutte contre la pêche INN.

Soulignant les financements annoncés par les pays développés à la quinzième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Copenhague, l'Espagne, au nom de l'Union Européenne (UE), a désigné de nombreuses sources existantes pour l'orientation en renforcement des capacités, telles que les sept domaines du programme de renforcement des capacités décrits dans le chapitre 17 d'Action 21. Le délégué de l'Australie a expliqué que son pays aide ses voisins à renforcer leurs capacités dans le domaine notamment des techniques de délimitation du plateau continental. Palau a souligné que la prise de décision fondée sur la science nécessite un libre accès à l'information auprès des institutions telles que les ORGP. Le Chili a souligné que le renforcement des capacités doit inclure les dimensions humaine, financière institutionnelle et autres, s'il vise à faire progresser le développement durable.

Le représentant de Trinité-et-Tobago, appuyant le G-77/Chine, a déclaré que même si la législation de son pays sur les océans englobe la surveillance, la région demeure vulnérable à la pêche INN par les flottes des pays développés. Le Mexique a déclaré que la Partie XIV de la Convention sur le développement et le transfert des technologies marines, ainsi que les résolutions 64/71 et 64/72 de l'Assemblée générale des Nations Unies, fournissent des orientations sur le renforcement des capacités, et présentent des sujets pour examen, notamment: la formation pour le développement de l'énergie dans les zones marines.

La représentante de la Norvège a souligné que la politique maritime de son pays met l'accent sur une approche intégrée fondée sur l'écosystème, et qu'une approche intersectorielle est essentielle pour la réalisation de cet objectif. La représentante du Japon a parlé des programmes de renforcement des capacités de son pays dans le domaine des sciences marines, y compris les programmes de l'Agence japonaise pour les sciences et les technologies marines et terrestres (JAMSTEC). L'Inde a déclaré que le renforcement des capacités varie considérablement en fonction des régions, que les perspectives dans ce domaine doivent par conséquent être déterminées en fonction des

dispositifs existants en la matière. La Chine a indiqué que les ressources financières, scientifiques et humaines constituent la base du renforcement des capacités.

La Nouvelle Zélande a parlé de son aide en matière de renforcement des capacités dans la région du Pacifique Sud. Le délégué de l'Argentine a souligné l'importance de la coopération Sud-Sud en tant qu'un outil innovateur pour l'amélioration du renforcement des capacités. La Malaisie a exprimé son soutien aux programmes des Nations Unies sur le renforcement des capacités, y compris les programmes de l'UNESCO/COI sur le renforcement de la coopération et le transfert des technologies. Le représentant des États-Unis a déclaré que le renforcement des capacités est essentiel pour la mise en œuvre de la Convention, mais a relevé l'insuffisance des informations concernant le renforcement des capacités et les besoins spécifiques des pays en développement.

Le jeudi après-midi, l'Islande a suggéré de nouvelles discussions sur l'analyse des informations fiables sur les pêches et de meilleurs moyens pour contrôler l'état des stocks. À propos de l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités, la Mauritanie a appelé à la coopération entre les pays africains du Nord-Ouest afin de promouvoir la protection du littoral. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée a parlé des défis à relever dans la mer Méditerranée concernant le libre accès en haute mer, l'achalandage des routes de navigation, la surpêche et les sources terrestres de pollution. L'Afrique du Sud a appelé au renforcement des capacités, concernant notamment les effets des changements climatiques sur les océans, les AMP et la pêche INN.

La Thaïlande a déclaré que le renforcement des capacités devrait être amélioré par le biais de la coordination entre les niveaux international, régional et national, et en particulier dans des domaines tels que la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes. L'UICN a parlé des processus internationaux complémentaires pour l'amélioration de la base des connaissances de la gestion des océans, y compris l'Initiative mondiale pour la biodiversité de l'océan. L'Organisation hydrographique internationale a mis en relief son travail considéré essentiel pour le commerce maritime, et a présenté son approche graduelle pour aider les pays à répondre aux exigences fixées par la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Le Conseil de défense des ressources naturelles a souligné les effets néfastes de la pollution marine, du bruit en milieu océanique en particulier.

Le Bureau international des conteneurs a déclaré que son travail améliore la portée, l'efficacité et la sécurité du commerce, mais que la sensibilisation et une meilleure application des mesures sont encore nécessaires concernant les exigences d'inscription des conteneurs. L'Indonésie a appuyé les appels pour une base de données permettant d'adapter les programmes de renforcement des capacités aux besoins des pays, et a déclaré que les obstacles récurrents de longue date, tels que le transfert des technologies, doivent être surmontés.

Le vendredi matin, la représentante des Îles Salomon, au nom des États insulaires du Pacifique, a souligné que le renforcement des capacités est une question transversale, tel que défini dans

la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre (MSI) du Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des PEID. Elle a indiqué que les résultats de l'ICP-11 devront informer l'Examen quinquennal de la MIS de haut niveau de septembre 2010, et a appelé à des résultats tangibles, tels que le transfert des technologies, et non pas seulement la formation, afin de s'assurer que les experts locaux ont accès à du matériel de recherche marine, et de réduire l'"exode des spécialistes". Le Nigéria a souligné le besoin urgent de renforcement des capacités et de transfert des technologies, la priorité devant être donnée aux pays les moins développés, aux PEID et aux États côtiers d'Afrique, pour aider à la mise en œuvre de la Convention et assurer l'accès aux avantages de l'utilisation durable des océans.

Le Venezuela a réaffirmé l'importance qu'il attache au Processus consultatif, a souligné la nécessité de garder à l'esprit les contraintes financières des pays en développement, et a appelé la communauté internationale et l'ONU à apporter leur coopération à cet égard, notamment en matière de renforcement des capacités et de transfert des technologies.

COOPÉRATION ET COORDINATION INTER AGENCES

Le jeudi matin, Andrew Hudson, de l'ONU-Océans, a fait le point des activités des membres de l'ONU-Océans, notamment: les progrès dans l'utilisation des systèmes de classification biogéographique et des critères pour l'identification des aires marines situées au-delà de la juridiction nationale nécessitant une protection, conformément à la Décision IX/20 de la Convention sur la diversité biologique (CDB); le travail du Groupe mixte d'experts sur les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP) sur la pollution côtière, le micro plastique, les bioamplifications et les grands prédateurs; la nécessité d'une nouvelle aide financière à l'ONU-Atlas; et la relocation du site Web de l'ONU-Océans dans l'espace de la FAO.

QUESTIONS SUSCEPTIBLES DE RETENIR L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS SES FUTURS TRAVAUX SUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LE DROIT DE LA MER

Le jeudi matin, les délégués ont été invités à proposer des thèmes pour la prochaine session de l'ICP, sur la base d'une liste rationalisée des questions susceptibles de retenir l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses futurs travaux, préparée par les coprésidents, ou de proposer d'autres sujets.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, appuyé par le Brésil, l'Argentine et les États-Unis, a suggéré l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris sur les océans au Sommet mondial sur le développement durable, car cela constituerait une contribution appréciable au processus de la prochaine conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

La représentante du Mexique a proposé la responsabilité pour les dommages à la diversité biologique marine et la Partie XII de la Convention sur la protection du milieu marin, en particulier ses dispositions sur la pollution résultant des activités sur les fonds marins relevant de la juridiction nationale.

L'Espagne, au nom de l'UE, a proposé que les questions qui n'ont pas encore été traitées par ce forum, telles que: les différentes utilisations des océans et les menaces associées; les approches de gestion intégrée des activités humaines, à travers une approche fondée sur l'écosystème; la réduction au minimum de la pollution; et les outils d'évaluation de l'impact environnemental. L'Australie a suggéré des approches de gestion intégrée pour la lutte contre la pollution, y compris les sources terrestres de pollution.

Le représentant de l'UICN a exprimé leur intérêt pour l'examen du rôle de l'évaluation environnementale préalable dans la conservation et la gestion des océans, des activités humaines qui affectent le milieu marin, ainsi que de l'importance des approches fondées sur les écosystèmes en ce qui a trait à l'adaptation aux effets des changements climatiques sur les océans et les côtes, et à leur atténuation.

La Nouvelle Zélande a souligné la pollution marine comme un sujet devant faire l'objet d'une attention particulière. L'Argentine s'est opposée à l'examen par le Processus consultatif, des questions traitées dans le cadre des autres forums, y compris les changements climatiques, et a suggéré des moyens pour l'application de la Partie XIV de la Convention. Le représentant des États-Unis a mis en relief l'importance de tous les sujets figurant dans la liste rationalisée, et a indiqué que son pays attend avec intérêt les débats à venir.

Un résumé plus détaillé de cette discussion est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2564f.html>

PROCÉDURE POUR SÉLECTIONNER LES SUJETS ET LES EXPERTS INVITÉS, DE MANIÈRE À FACILITER LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le jeudi après-midi, le coprésident MacKay a présenté ce point de l'ordre du jour, et résumé la discussion de l'année précédente sur la question (A/64/131), y compris notamment, la nécessité pour le processus: de contribuer au développement durable de manière transparente, informelle et inclusive; d'établir l'ordre de priorité des sujets à traiter et de les identifier à l'avance; de diffuser les documents d'information et de conception relatifs au sujet; et de ne pas éviter de débattre des questions examinées dans d'autres instances.

Le Yémen, au nom du G-77/Chine, a suggéré que les thèmes proposés pour les prochaines réunions de l'ICP soient fondés sur un document de conception qui devra entre autres, être conforme à la Convention et à l'Action 21; éviter la création de nouvelles institutions, ainsi que la duplication et le chevauchement des négociations qui ont lieu dans d'autres instances; et être fondé sur les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

La représentante du Mexique, appuyée par la Mauritanie et le Togo, a proposé la participation d'experts invités de toutes les régions du monde. Elle a également fait appel à un mécanisme plus efficace et plus rapide pour la participation d'experts des pays en développement.

Le Chili a appuyé le G-77/Chine, mais a également proposé l'examen, entre autres, de: la mise en œuvre des instruments internationaux en vigueur; la pêche INN; les mesures de

conservation qui peuvent être adoptées par les États; et les responsabilités des États du pavillon dans toutes les zones marines. L'Espagne, au nom de l'UE, a souligné que les nouveaux sujets proposés doivent être soumis longtemps à l'avance, afin d'améliorer la transparence du processus, et accompagnés des documents d'information appuyant les propositions.

Le représentant de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est a déclaré que l'ICP-11 a accordé beaucoup d'attention aux pêches, et que les discussions régionales et locales ont une meilleure chance de promouvoir la pêche durable.

Un résumé plus détaillé de cette discussion est disponible à: <http://www.iisd.ca/vol25/enb2564f.html>

EXAMEN DU RÉSULTAT DE LA RÉUNION

Un résumé des débats de l'ICP-11 par les coprésidents a été préparé le jeudi soir et distribué le vendredi matin. Le rapport présentait une synthèse des discussions de la semaine sur: une vue d'ensemble des activités et initiatives de, l'évaluation de la nécessité de, les obstacles à et les nouvelles approches, les meilleures pratiques et les perspectives pour l'amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert des technologies; la coopération et la coordination inter agences; les questions susceptibles de retenir l'attention lors des futurs travaux de l'Assemblée générale; et la procédure pour la sélection par l'Assemblée générale, des sujets et des experts invités pour les futures réunions du Processus consultatif.

Le coprésident Badji a indiqué que, lorsque cela a été possible, les coprésidents ont identifié les domaines potentiels de "consensus naturel" des délégués, mais a souligné que le rapport est destiné à des fins de référence uniquement, et ne devrait pas être considéré comme un compte rendu intégral des débats. Cependant, il a invité les délégués à chercher les lacunes, les écarts et les omissions, de manière à le rendre aussi complet que possible. À l'issue d'une suspension de la réunion de 30 minutes pour permettre aux délégués d'examiner le rapport, les délégués ont procédé à une analyse par groupes de paragraphes.

Au sujet du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines, et de la procédure pour la sélection par l'Assemblée générale des sujets et des experts invités, les délégués ont suggéré des changements dans divers paragraphes pour corriger les problèmes factuels et clarifier l'appui pour, et les réserves au sujet des observations particulières exprimées au cours de la semaine, lorsqu'il y a eu des divergences.

À propos des questions susceptibles de retenir l'attention lors des futurs travaux de l'Assemblée générale, la discussion a porté sur: les questions oubliées dans le rapport, notamment, la préparation du processus de Rio+20; les menaces auxquelles les océans sont confrontés, et l'amélioration des statistiques des pêches; les amendements à la liste existante des sujets; et la pertinence pour le Processus consultatif d'examiner les questions couvertes par d'autres forums, en particulier les changements climatiques.

À l'issue de l'examen des amendements et des changements proposés, l'ensemble du document a été accepté, et le coprésident Badji a indiqué qu'il sera transmis au président de l'Assemblée générale.

Sergueï Tarassenko, le Directeur de DOALOS, a rappelé aux délégués l'état d'épuisement du Fonds d'affectation spéciale de l'ICP qui aide les experts des pays en développement à participer aux travaux du Processus consultatif, et le Hamilton Shirley Amerasinghe Fellowship, qui aide les candidats à acquérir des connaissances spécialisées sur la Convention et à élargir son domaine d'application. Il a appelé à la reconstitution.

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Pour terminer, le coprésident MacKay a remercié les collègues pour les discussions de l'ICP-11, soulignant qu'elles ont été riches et louables, et que la semaine a mis en vedette l'important volume de travail qui se fait sur le renforcement des capacités et le droit de la mer. Il a exprimé l'espoir de voir l'impact de la réunion se concrétiser sur l'amélioration du renforcement des capacités, dont le point de départ sera une compilation des efforts de renforcement des capacités sur le site web de DOALOS. Il a également exprimé l'espoir que le résumé des débats sera reflété dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le thème de l'ICP-12, et a remercié la secrétaire de DOALOS-ONU, Gabrielle Goettsche-Wanli, pour ses 23 années de service, soulignant qu'elle a été mutée à un nouveau poste au sein du système de l'ONU.

Le coprésident Badji a noté que le résumé des discussions par les coprésidents peut servir de document de référence pour tout ce qui a trait au renforcement des capacités dans le domaine des océans et du droit de la mer, a appelé à la reconstitution du fonds d'affectation spéciale, et a remercié tous les participants, en leur souhaitant un bon voyage. Il a mis un terme à la réunion 16h 29.

BRÈVE ANALYSE DE L'ICP-11

La onzième réunion du Processus Consultatif Non Officiel Ouvert à Tous sur les Océans et le Droit de la Mer (Processus consultatif ou ICP-11) s'est déroulée dans l'atmosphère chargée de la Coupe du Monde de football 2010 et des sombres constats des coûts environnementaux, économiques et sociaux du déversement de pétrole dans le Golfe du Mexique. Alors que la Coupe constituait pour les délégués des pays développés et des pays en développement simplement un sujet commun de conversation entre, et parfois pendant les réunions, le déversement a mis en relief l'importance accordée par l'ICP-11 au "renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer".

Que l'ICP-11 ait choisi le renforcement des capacités comme thème de discussion reflète les développements survenus au cours des dernières années. Les pays en développement ont de plus en plus exprimé le besoin d'être écoutés au sein du Processus consultatif et ont donc demandé un examen du mandat de l'ICP en 2009, affirmant qu'il s'était détourné de l'objectif de promouvoir le développement durable, comme en témoignent les thèmes tels que la sûreté et la sécurité maritimes. Il en résulte que le thème de l'ICP-11, à savoir, le renforcement

des capacités, a été considéré comme un sujet axé sur les pays en développement. En dépit de l'intérêt de certains pays développés pour le sujet du changement climatique, il a été convenu à la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que l'ICP-11 porterait sur le renforcement des capacités, un thème suffisamment vaste pour englober des discussions sur le changement climatique. Pourtant, fort curieusement, le changement climatique a été supprimé dans l'ordre du jour lors de la réunion préparatoire de mars.

Étant donné le désaccord actuel, l'on s'attendait à ce que l'intensité de la Coupe du Monde 2010 imprègne les discussions de la semaine, en particulier lorsqu'il a fallu sélectionner les sujets pour les travaux futurs. Pourtant, la réunion s'est tenue dans une atmosphère calme, et les délégués ont vivement convenu de l'importance du renforcement des capacités. Bien que l'on ait assisté à des échanges bruyants entre pays en développement et pays développés sur la nécessité d'une assistance accrue correspondant aux contraintes de la crise économique mondiale, la plupart des délégués ont quitté la réunion aussi calmes qu'à leur arrivée. Cela pourrait certes être interprété comme un signe de succès, mais pourrait aussi traduire un manque d'intérêt pour l'ICP.

Cette brève analyse de l'ICP-11 met l'accent sur les réussites, les défis et les stratégies possibles pour faire progresser le Processus consultatif.

JOUER EN ÉQUIPE

Il était évident dès le début de la réunion qu'il y avait consensus sur l'importance du renforcement des capacités et du transfert des technologies marines, en particulier dans les pays en développement qui luttent pour contrôler, gérer et tirer profit des avantages de leurs zones maritimes. Le renforcement des capacités est particulièrement nécessaire en ce qui concerne la pêche, le tracé des limites extérieures du plateau continental et l'exploitation minière des fonds marins. L'entente sur l'impérieuse nécessité de redresser les faiblesses du renforcement des capacités et la volonté d'agir ont été tempérées par des préoccupations au sujet de l'économie mondiale durement éprouvée, et maintenant par l'épuisement des fonds de l'ICP. Pour surmonter ces difficultés financières, les délégués se sont rendu compte de la nécessité de déterminer les faiblesses du renforcement des capacités, de les examiner en priorité et ensuite de les résoudre en optimisant l'utilisation des programmes existants. Un consensus s'est dégagé sur la question de demander à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) d'héberger sur son site internet, un centre d'échange unifié sur les activités et les besoins en matière de renforcement des capacités, comme première étape du processus de connexion des donateurs avec les bénéficiaires.

Les délégués ont également examiné les défis liés au transfert des technologies marines. Certains ont noté que la Partie XIV de CNUDM, relative au développement et au transfert des technologies marines, constitue "une des principales faiblesses dans la mise en œuvre de la Convention", soulignant l'absence de transferts concrets pour aider les pays en développement à tirer profit de leurs ressources marines. Les Critères et les Lignes

directrices de l'UNESCO/COI sur le transfert des technologies marines, qui stipulent que la Commission océanographique intergouvernementale (COI) devrait collaborer au développement d'un mécanisme d'échange pour le transfert des technologies, afin de faciliter la coopération scientifique, technique et financière efficace, ont été identifiés comme une solution potentielle. Même si le centre d'échange n'existe pas encore, un processus de demande est en place et vise à faciliter le transfert des technologies marines. Un participant a souligné le "parfait complément" que ce centre représenterait pour la future base de données de DOALOS.

Un autre succès est intervenu dans une note de procédure. Les sessions précédentes du Processus consultatif tenaient un débat sur la sélection des sujets et des experts invités, et des préoccupations ont été exprimées à propos des contraintes de temps et de la représentation équilibrée des experts. Pour pallier à cette difficulté, les délégués ont adopté des critères plus transparents pour la sélection des sujets, et ont convenu que les thèmes proposés doivent s'accompagner d'un document de conception mis à disposition au moins une semaine avant la réunion. Cette mesure permet d'accélérer la procédure en rendant le sujet plus clair, en recentrant la discussion, et en favorisant la confiance entre les participants.

TIRS MANQUÉS

En dépit de l'attention du coprésident au détail, et de la facilitation de l'expert, appuyés par un secrétariat efficace et des délégués attentifs, certains ont persisté à qualifier les délibérations de "très ennuyeuses". Ce sentiment était dû en partie à la facilité avec laquelle l'accord sur la nécessité du renforcement des capacités avait été conclu, et en partie à l'absence des changements climatiques comme sujet dans le cadre du renforcement des capacités, et au fait que les discussions étaient clairement exacerbées par l'excitante distraction de la Coupe du monde. Les exposés étaient intéressants, mais certains ont commenté qu'ils auraient pu être programmés sur moins de jours et davantage axés sur les moyens pour progresser, et accorder plus d'attention aux mécanismes qui permettent d'évaluer, et d'agir sur les besoins de renforcement des capacités des pays en développement.

Au bout du compte, l'on s'attendait à davantage d'attention également sur des sujets tels que: le renforcement des capacités pour le tracé de la limite extérieure du plateau continental, en raison de la nature très complexe et technique de l'Article 76 de la Convention; et les moyens pour surmonter les obstacles liés aux droits de propriété et aux brevets dans le contexte du transfert des technologies.

Enfin, le format et la signification du résumé des discussions préparé par les co-présidents ont limité les délibérations de la journée de clôture. Avant l'ICP-10, des éléments spécifiques négociés et convenus par consensus étaient transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette procédure a changé l'année dernière lorsque les délégués craignaient que le Processus consultatif ne devienne un forum de négociation et voulaient éviter le chevauchement des négociations avec celles de l'Assemblée générale. Mais les réactions à cette nouvelle

approche ont été mitigées. Pour certains délégués, un rapport qui reflète cinq jours de discussion ne fait pas avancer la procédure, et un délégué a exprimé des réserves quant à la valeur future de l'ICP, si cette approche se maintient.

PASSE EN AVANT

Même lors des échanges étonnamment pacifiques sur les futurs travaux de l'ICP, un fossé subsistait sur la manière dont le Processus consultatif devrait procéder par rapport aux autres instances multilatérales. Le G-77/Chine a pris la position selon laquelle l'ICP devra éviter les doubles emplois et les chevauchements avec les négociations en cours et les débats actuels qui ont lieu dans des forums spécialisés. Pourtant, comme un délégué l'a souligné, tous les problèmes sont abordés dans d'autres forums.

Ce débat soulève des questions sur le but de l'ICP depuis que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer jouent un rôle dans l'évolution du droit de la mer. Par exemple, la biodiversité marine est abordée dans la Convention sur la diversité biologique, qui fait spécifiquement référence à la CNUDM, reliant les deux de manière complémentaire sur la conservation marine. Empêcher l'ICP de couvrir les questions soulevées dans d'autres instances affaiblit chaque convention individuellement en réduisant les possibilités d'intégration et en aggravant la fragmentation de la législation internationale.

Au sein de l'ICP, la question demeure controversée, en particulier à propos du changement climatique. Certains délégués conviennent que la question des changements climatiques devrait être traitée exclusivement par la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour traverser cette impasse, certains délégués ont suggéré que l'ICP débattre des effets du changement climatique sur les océans et leurs ressources, par exemple, le réchauffement et l'acidification des océans, en laissant la gouvernance à la CCNUCC.

Cela étant dit, l'idée de faire examiner par l'ICP-12 les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris sur les océans lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002 semble avoir été soutenue. Comme l'ont indiqué certains délégués, cela permettrait de renforcer le Processus consultatif et contribuerait à la Conférence des Nations Unies pour le Développement Durable (Rio+20). Ils ont également noté que l'ICP est l'unique processus océanique sur lequel se base l'Assemblée générale des Nations Unies, et que le fait de ne pas saisir cette occasion risque de noyer le programme sur l'océan à Rio+20. En d'autres termes, comme l'a souligné un délégué, le thème de Rio+20 pourrait offrir un cadre pour l'examen de tous les sujets liés aux océans, y compris les impacts du changement climatique sur les océans.

BUT?

Les délégués ont quitté le siège des Nations Unies vendredi en réfléchissant sur ce qu'ils avaient appris au sujet des programmes de renforcement des capacités, les défis et les perspectives, et après s'être accordés sur les premières étapes vers l'amélioration de l'appariement des besoins en renforcement des capacités aux programmes existants. Alors que la conclusion calme et rapide

de la réunion représentait une réussite, il reste à voir comment les désaccords sur les sujets et la procédure de leur sélection, ainsi que la prorogation du mandat de l'ICP, seront abordés par la 65^e session de l'Assemblée générale de l'ONU. Le choix des thèmes appropriés peut sauver le processus et rappeler aux pays développés et aux pays en développement que l'avenir des océans est en jeu et que, comme l'a souligné un délégué, "nous visons tous le même but: protéger les océans de la planète".

RÉUNIONS À VENIR

Troisième réunion du Conseil de Partenariat des Mers d'Asie Orientale: Le Partenariat pour la gestion environnementale des Mers d'Asie Orientale (PEMSEA) vise à créer des partenariats inter agences, intersectoriels et intergouvernementaux pour assurer la mise en œuvre du développement durable des Mers d'Asie Orientale. **dates:** 26 au 30 juillet 2010 **lieu:** Hulunbuir, Mongolie Intérieure, République Populaire de Chine **contact:** Won-Tae Shin, Ph.D. **téléphone:** +63-2-9292992 **télécopie:** +63-2-9269712 **e-mail:** wtshin@pemsea.org **internet:** <http://www.pemsea.org/events/events/third-eas-partnership-council-meeting/view>

Groupe de travail spécial plénier chargé de recommander à l'Assemblée générale un plan d'action pour le mécanisme de notification et d'évaluation de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques: **dates:** du 30 août au 3 septembre 2010 **lieu:** Siège de l'ONU à New York **contact:** Division des Affaires Maritimes et du Droit de la Mer **téléphone:** +1-212-963-3962 **télécopie:** +1-212-963-5847 **e-mail:** doalos@un.org **internet:** <http://www.un-regular-process.org/>

Conférence internationale sur les Océans, les Changements Climatiques et le Développement Durable: Défis pour les océans et les villes côtières: Cette conférence comprendra la Pacem in Maribus XXXIII et la célébration du 50^e anniversaire de l'UNESCO/COI. **dates:** 2 au 4 septembre 2010 **lieu:** Beijing, Chine **contact:** Yu Hongrong, Point Focal de International Oceans Institute –Shanghai **téléphone:** +86-21-388-2076 **télécopie:** +86-21-588-53909 **e-mail:** yuhr@shmtu.edu.cn **internet:** <http://www.ioinst.org>

Première Conférence mondiale sur les oiseaux de mer: Les oiseaux de mer: un lien entre les océans de la planète: L'objectif de cette conférence est de mettre la gestion et la conservation des oiseaux de mer dans une perspective mondiale. **dates:** 7 au 11 septembre 2010 **lieu:** Victoria, Canada **internet:** <http://www.confmanager.com/main.cfm?cid=1813&nid=12669>

Deuxième Forum du Conseil de marine: Vers un réseau européen des observatoires pour la surveillance maritime et la recherche: Ce forum examinera les principales lacunes et possibilités pour la surveillance à long terme du milieu marin d'Europe. **date:** 16 septembre 2010 **lieu:** Bruxelles **contact:** Secrétariat du Conseil de marine **téléphone:** +33-0-3887-671000 **télécopie:** +33-0-3883-70532 **e-mail:** marineboard@esf.org **internet:** <http://www.esf.org/index.php?id=6834>

Sommet de l'Environnement de l'Atlantique Nord-Est: Il s'agit d'une réunion ministérielle de la Commission de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique

Nord-Est (OSPAR). **dates:** 20 au 24 septembre 2010 **lieu:** Bergen, Norvège **contact:** Commission OSPAR **téléphone:** +44-0-20-7430-5200 **télécopieur:** +44-0-20-7430-5225 **e-mail:** secretariat@ospar.org **internet:** <http://www.ospar.org>

Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement: L'Assemblée générale de l'ONU a décidé de convoquer ce sommet en tant qu'une réunion plénière de haut niveau, avec pour objectif d'accélérer les progrès vers la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015, en tenant compte des progrès accomplis à travers un examen des réussites et des meilleures pratiques. **dates:** 20 au 22 septembre 2010 **lieu:** siège de l'ONU à New York **internet:** <http://www.un.org/millenniumgoals/calendar.shtml>

Conférence scientifique annuelle du CIEM: Cette réunion du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) rassemblera des scientifiques, des praticiens et des décideurs. **dates:** 20 au 24 septembre 2010 **lieu:** Nantes (Pays de la Loire), France **contact:** Secrétariat du CIEM; Attn: Gorel Kjeldsen **téléphone:** +45-3-38-67-00 **télécopie:** +45-33-93-42-15 **e-mail:** Internet ASCinfo@ices.dk **internet:** <http://www.ices.dk/iceswork/asc/2010/>

Conférence mondiale 2010 sur l'Aquaculture: Cette conférence est coparrainée par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, le Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique, et le ministère des Pêches du Royaume de Thaïlande. **dates:** 22 au 25 septembre 2010 **lieu:** Phuket, Thaïlande **contact:** Secrétariat de la Conférence **téléphone:** +66-2-561-1728 **télécopie:** +66-2-561-1727 **e-mail:** aqua-conference2010@enaca.org **internet:** <http://www.aqua-conference2010.org>

Examen MIS+5 de haut niveau: Il s'agit de la révision quinquennale de la Stratégie de Maurice pour la mise en œuvre (MSI +5) du Plan d'action de Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. **dates:** 24 et 25 septembre 2010 **lieu:** Siège de l'ONU à New York **contact:** Hiroko Morita-Lou, SIDS Unit **téléphone:** +1-212-963-8813 **télécopie:** +1-212-963-4260 **e-mail:** morita-lou@un.org **internet:** http://www.sidsnet.org/msi_5/

Cinquième session du Sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO: **dates:** du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010 **lieu:** Phuket, Thaïlande **contact:** Rohana Subasinghe, FAO **téléphone:** +39-06-570-56473 **télécopie:** +39-06-570-53020 **e-mail:** rohana.subasinghe@fao.org **internet:** <http://www.fao.org/fishery/nems/38933/en>

Journée des océans à Nagoya: Cet événement aura lieu au cours de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. **date:** 23 octobre 2010 **contact:** Secrétariat du Forum mondial sur les océans **téléphone:** +1-302-831-8086 **télécopie:** +1-302-831-3668 **e-mail:** mbalgos@udel.edu **internet:** <http://www.globaloceans.org/>

Troisième Examen intergouvernemental du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre: Cet événement dont le lieu

reste à déterminer, se tiendra en 2011. **contact:** Coordonnateur UNEP/GPA **téléphone:** +31-70-311-4460 **télécopie:** +31-70-345-6648 **e-mail:** gpa@unep.nl **internet:** <http://www.gpa.unep.org>

Cinquième Conférence internationale sur les débris marins: Cet événement, organisé conjointement par le PNUE et la National oceanic and atmospheric administration, permettra d'échanger sur les stratégies et les meilleures pratiques pour l'évaluation, la réduction et la prévention des effets des débris marins. **dates:** 20 au 25 mars 2011 **lieu:** Honolulu, Hawaii **contact:** David Osborn, PNUE **téléphone:** +254-20-762-5721 **télécopie:** +254-20-762-4249 **e-mail:** david.osborn@unep.org ou 5IMDCConf@gmail.com **internet:** <http://www.5imdc.org/>

Douzième réunion du Processus consultatif non officiel sur les océans et le droit de la mer: La date de l'ICP-12 sera précisée par la 65^e session de l'Assemblée générale de l'ONU. **date:** juin 2011 **lieu:** Siège de l'ONU à New York **contact:** DOALOS **téléphone:** +1-212-963-3969 **télécopie:** +1-212-963-5847 **e-mail:** doalos@un.org **internet:** http://.org/Depts/los/consultative_process/consultative_process.htm

GLOSSAIRE

ANUSP	Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CLCS	Commission des limites du plateau continental
CNUMD	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
COI	Commission océanographique intergouvernementale
CTI	Initiative du Triangle de Corail sur les récifs coralliens, la pêche et la sécurité alimentaire
DOALOS	Division des affaires maritimes et du droit de la mer
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICP	Processus consultatif non officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
IMCS	Réseau international de suivi, contrôle et surveillance
IUU	Illégale, non déclarée et non réglementée
PEID	Petits États insulaires en développement
PEMSEA	Partenariats pour la gestion environnementale des mers d'Asie orientale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
ZEE	Zone économique exclusive
ZMP	Zone marine protégée